



ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

L'ÉCOLE

DE LA

Année scolaire  
2021 - 2022

RÉPUBLIQUE





**IL FAUT PERMETTRE À CHAQUE ENFANT SUR L'ENSEMBLE  
DU TERRITOIRE, DE S'ÉPANOUIR ET DE DÉPLOYER TOUTES  
SES POTENTIALITÉS, POUR QU'IL SOIT À L'ÂGE ADULTE,  
UN CITOYEN LIBRE ET ÉCLAIRÉ, C'EST-À-DIRE DOUÉ D'ESPRIT  
CRITIQUE ET CONSCIENT DE PARTAGER UNE DESTINÉE  
COMMUNE AVEC LE RESTE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.**

**TRANSMETTRE À CHAQUE ENFANT :  
SAVOIRS, COMPÉTENCES ET VALEURS**

# SOMMAIRE

• Chiffres clés de l'académie d'Aix-Marseille	04
• Les moyens supplémentaires à la rentrée 2021	05
• Les priorités de la rentrée 2021-2022	06

## **1. LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE** ..... 10

• Consolider les principes républicains à l'école	12
• Transmettre et faire partager la laïcité	13
• Protéger chacun	15
• Apporter une culture humaniste à chacun	19
• Sensibiliser au monde qui nous entoure : l'éducation au développement durable	22
• Favoriser l'engagement à l'école	23
• Se préparer à la vie civique avec le Service National Universel	25

## **2. LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE** ..... 26

• Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux au primaire	28
• Donner une priorité à la lecture	29
• Relever le niveau en mathématiques, de la maternelle à la terminale	30
• Ouvrir le champ des possibles : la refonte de l'orientation	31
• Développer les compétences numériques tout au long de la scolarité	33
• Élargir les horizons : une nouvelle dynamique pour les langues vivantes	35

## **3. L'ÉGALITE DES CHANCES** ..... 38

• Offrir un service public de l'école inclusive à 380 000 élèves en situation de handicap	40
• Ne laisser aucun jeune sans solution	42
• Donner les mêmes chances à tous	44
• Viser les sommets grâce aux internats d'excellence	47
• Préserver la santé des élèves	48

## **4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT** ..... 50

• Accompagner les centres de loisirs : le plan mercredi pour les plus jeunes	52
• Continuer d'apprendre pendant les vacances : « les vacances apprenantes »	53
• S'épanouir par le sport	54

## **5. UN MILLION D'HOMMES ET DE FEMMES ENGAGÉS** ..... 56

• S'appuyer sur la crise sanitaire	58
• Transformer les ressources humaines : les 12 engagements du Grenelle de l'Éducation	59
• Les feuilles de route RH en académie : la concrétisation au plus près des territoires du Grenelle de l'éducation	60
• Poursuivre la réforme de la formation initiale et continue	61
• Conforter le service public de l'éducation	62
• Rendez-vous à ne pas manquer	63

## **ANNEXES** ..... 64

# CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE



## Les élèves

**544 259**

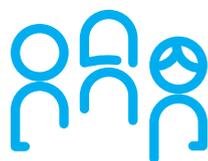
écoliers, collégiens et lycéens  
public et privé <sup>(1)</sup>

**292 353** élèves  
du premier degré

**251 906** élèves  
du second degré

dont **144 243** collégiens  
et **103 779** lycéens

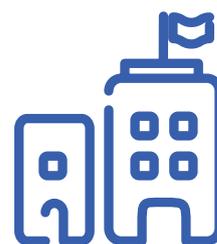
**20 127** élèves en situation  
de handicap scolarisés  
en milieu ordinaire avec  
un projet personnalisé  
de scolarisation



## Les enseignants

Près de **38 250**

enseignants sont mobilisés dans les écoles  
et établissements (**16 543** dans le premier degré  
**21 703** dans le second degré)



## Les établissements scolaires

**2 439**

écoles et établissements du second  
degré publics et privés <sup>(2)</sup>

**1 982** écoles

**279** collèges

**178** lycées et Erea <sup>(3)</sup>

dont **61** lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

1 Prévisions 2021 - 2 Année scolaire 2020-2021 - 3 Erea : Etablissement régional d'enseignement adapté

# LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2021

Pour la rentrée 2021, l'académie d'Aix-Marseille bénéficie d'une augmentation en moyens d'enseignement équivalente à 203 postes supplémentaires :

- **190 postes** à temps plein pour le premier degré ;
- **13 postes** en heures supplémentaires pour l'année scolaire 2021-2022 pour le second degré.

À ces moyens d'enseignement viennent s'ajouter les postes supplémentaires suivants :

- **1 emploi** de personnel de direction ;
- **4 emplois** de personnels administratifs pour les établissements du second degré ;
- **2 postes** de personnels administratifs pour la région académique (un sur le site d'Aix-en-Provence et un sur le site de Nice).

Par ailleurs, la dotation académique en emplois d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) a été abondée de **150 emplois** supplémentaires à la rentrée 2021.

Cela porte à **4 021** le nombre d'AESH dans l'académie d'Aix-Marseille : **1 943** AESH (accompagnement individuel de l'élève) et **2 078** AESH (accompagnement de plusieurs élèves).

Le budget en indemnités pour missions particulières réalisées par certains enseignants (coordonnateur, référent, tutorat des élèves, ou autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif) dans les établissements scolaires s'élève à **4 672 500 €**. Ce montant est similaire à l'année dernière et légèrement supérieur à celui de 2019 (4 611 875 €).

# LES PRIORITÉS DE LA RENTRÉE 2021-2022

La France est le pays qui a pu garder ouvertes ses écoles le plus longtemps en Europe.

L'objectif de cette nouvelle rentrée est de fermer le moins possible de classes et d'établissements :

Une école ouverte et une rentrée normale.

## — PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

La situation sanitaire liée à la circulation de la Covid-19 a conduit le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports à identifier différents cas de figure pour lesquels il met à disposition un ensemble d'outils permettant d'assurer la continuité des enseignements dans les écoles, collèges et lycées.

Le plan de continuité pédagogique répond à deux situations : l'enseignement « hybride » c'est-à-dire l'alternance de temps en présence et de temps à distance ou l'enseignement entièrement à distance en cas de fermeture de classe ou d'établissement.

Il devra articuler différentes dimensions :

- **pédagogique** (organisation des cours, articulation entre présence et distance des élèves, modalités de coordination entre professeurs pour permettre une organisation optimale) ;
- **numérique** (utilisation efficiente des Espaces numériques de travail, de logiciels de vie scolaire, de « ma classe à la maison » et bonnes pratiques numériques) ;
- **matérielle** (consistant notamment à la collecte des coordonnées de tous les parents ou encore à la visibilité sur l'équipement numérique des élèves).

Ce plan devra pouvoir être adapté à tout moment de l'année selon la circulation du virus, ou toute autre situation, obligeant à prendre des mesures ciblées.

Il sera appliqué au regard du protocole sanitaire en vigueur au niveau national ou local.

## — PROTOCOLE SANITAIRE

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, il a été établi pour la nouvelle année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau jaune**
- **niveau 3 / niveau orange**
- **niveau 4 / niveau rouge**

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales.

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

**Le niveau applicable pour la rentrée 2021 est le niveau 2**, celui qui permet d'avoir la rentrée la plus normale possible avec les élèves en classe, tout en préservant la santé de chacun.

Le Pass sanitaire n'a pas vocation à exister dans le cadre scolaire.

Dès le 1<sup>er</sup> cas contact, la classe sera fermée dans le 1<sup>er</sup> degré et la poursuite des apprentissages se fera à distance. Dans le secondaire, les élèves sans vaccination complète devront rester à leur domicile pendant 7 jours. Les élèves entre 12 ans et 17 ans ne seront pas considérés comme cas contact s'ils ont été vaccinés et poursuivront les cours en présentiel. C'est un progrès par rapport à l'an dernier. Les parents devront présenter une « attestation » et l'assurance maladie pourra vérifier le statut vaccinal des contacts à risque. Ils seront libres de dire si leur enfant est vacciné ou pas.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.

Il y aura également une poursuite des tests salivaires dans les écoles primaires.

Le protocole sanitaire prévoit 4 scénarios :

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• <b>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</b></li> <li>• <b>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation des regroupements importants</b></li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en <b>intérieur pour les activités de basse intensité</b> compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation</b> de 2 mètres</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li>• <b>Collèges et lycées</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

## — CAMPAGNE DE VACCINATIONS

Dès le mois de septembre, une campagne de vaccination sera conduite pour sensibiliser les élèves entre 12 et 17 ans. A ce jour, plus de 50% ont d'ores et déjà reçu leur première dose et 30% ont eu les deux doses.

Plus de 80% des enseignants sont vaccinés.

Dès les premiers jours de la rentrée et jusqu'à fin septembre/octobre, des autorisations parentales seront distribuées par les chefs d'établissements aux élèves pour recueillir l'accord des parents.

Source : MENJS

## — PERSONNALISER LES PARCOURS : LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT

La réforme du lycée et du baccalauréat redonne au baccalauréat son sens dans le cadre de la construction du projet de parcours de formation de l'élève et son utilité avec un lycée permettant une adéquation plus forte avec les aspirations des lycéens.

### Nouvelle structure du baccalauréat

Depuis la session 2021, le baccalauréat repose, pour une part, sur un contrôle continu prenant en compte leur travail et leur progression durant les années de première et de terminale et, pour une autre part, sur des épreuves terminales, resserrées, elles comptent pour 60% de la note finale.

Chaque lycéen présente une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première.

En classe de terminale, il passe quatre épreuves finales :

- deux épreuves écrites portent sur les disciplines de spécialité suivies par le candidat en classes de première et de terminale ;
- une épreuve écrite de philosophie ;
- un oral préparé tout au long du cycle terminal (classes de première et terminale).

Une part de contrôle continu qui compte pour 40% de la note finale.

Des options sont mieux valorisées en comptant dans le contrôle continu (bulletins scolaires) jusqu'à 14% de coefficient en plus.

L'importance de l'enseignement moral et civique est revalorisée par un coefficient 2.

Pour garantir l'égalité, les copies seront anonymisées et corrigées par d'autres professeurs que ceux des élèves. Une harmonisation est assurée au niveau académique.

### La voie générale

Au lycée général, en première et terminale, les séries ont été remplacées au profit d'une organisation comprenant des enseignements communs, auxquels s'ajoutent le choix de trois spécialités de 4h en première puis de deux spécialités de 6h en terminale, des enseignements optionnels peuvent s'ajouter éventuellement en sus.

La nouvelle organisation du cycle terminal du lycée général permet ainsi aux élèves de développer et travailler leurs centres d'intérêt dans l'objectif d'une meilleure adéquation avec leur projet d'études et de renforcer ainsi leur réussite dans le supérieur :

- des enseignements communs ;
- un choix large de spécialités combinables entre elles selon les projets de l'élève :
- Arts ;
- Biologie, écologie (dans les lycées agricoles uniquement) ;
- Education physique, pratiques et culture sportives
- Humanités, littérature et philosophie ;

- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ;
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité ;
- Mathématiques ;
- Numérique et sciences informatiques ;
- Physique chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Sciences de l'ingénieur ;
- Sciences économiques et sociales ;

- des enseignements optionnels pour affiner le projet des élèves, (Langue vivante, Arts, Éducation physique et sportive, Langues et cultures de l'antiquité) et en terminale uniquement, Droit et Grands enjeux du Monde Contemporain et un enseignement de mathématiques complémentaires ou de mathématiques expertes.

### La voie technologique

Dans la voie technologique, l'organisation en séries est maintenue. C'est le choix de la série qui détermine les enseignements de spécialité suivis en première et terminale.

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire (Biotechnologies ou Sciences Physiques et Chimiques de Laboratoire) ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement).

Ces élèves peuvent également bénéficier d'enseignements optionnels. En effet, en première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus parmi Langue vivante C (en série STHR), Arts et Éducation physique.



P. Gaillardin/MENJS

## — MISE EN PLACE DU CARRÉ RÉGALIEN

Dès 2017, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports avait lancé un agenda social, soucieux d'améliorer les conditions d'exercice des personnels de l'Éducation nationale, notamment des professeurs. Le Grenelle de l'éducation a rassemblé des processus de concertation et a débouché sur plusieurs engagements.

### L'engagement 4 - Personnaliser l'accompagnement des professeurs implique la création d'un « carré régalien » dans chaque rectorat.

Les 4 parties du carré sont valeurs de la République, radicalisation, violences, harcèlement, avec pour objectif que :

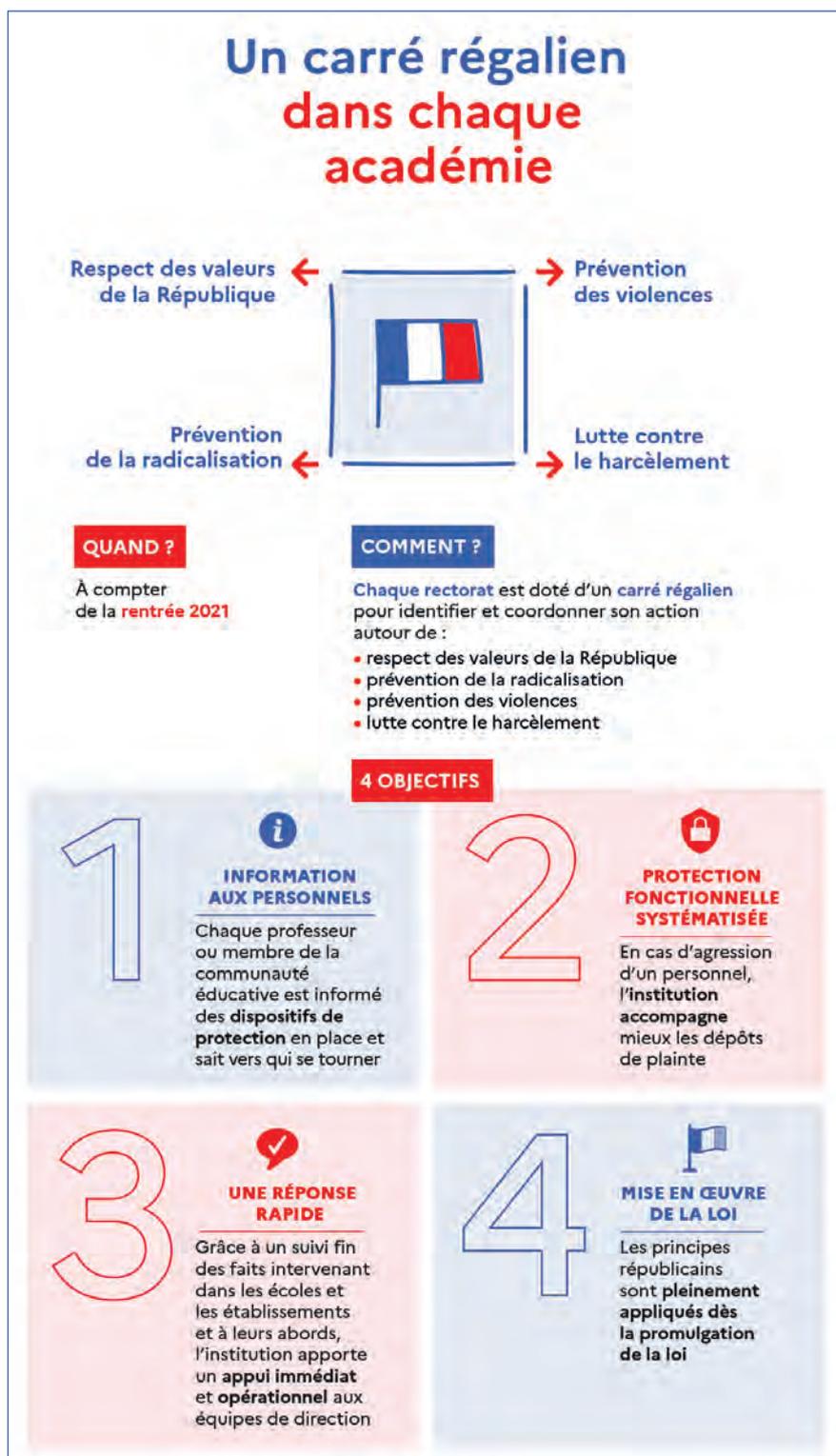
1/ chaque professeur ou membre de la communauté éducative puisse être informé des dispositifs de protection en place et sache vers qui se tourner s'il est confronté à l'une des quatre situations ;

2/ l'institution apporte une réponse rapide à toute amorce de conflit grâce à un suivi plus fin des faits établissements/écoles ;

3/ la protection fonctionnelle soit systématisée en cas d'agression d'un personnel ;

4/ l'institution puisse accompagner les dépôts de plainte.

A partir du mois de septembre 2021, la généralisation des « carrés régaliens » va être déployée dans toutes les académies et tous les personnels vont être informés sur les dispositifs de protection en place.



Source : MENJS

1.



**LES VALEURS**

**DE LA RÉPUBLIQUE**





J. Bourges/MENJS

## CONSOLIDER LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS À L'ÉCOLE

La laïcité est un principe de liberté et de respect d'autrui.

Les contestations du principe de laïcité dans le cadre des enseignements ou durant les temps de vie scolaire appellent une réponse ferme et unifiée au regard des grands principes du droit.

Suite aux attentats de janvier puis de novembre 2015, les équipes pédagogiques se sont fortement mobilisées. Durant l'année scolaire 2017-2018, le ministère de l'Éducation Nationale a mis en place un dispositif spécifique pour assurer une bonne application du principe de laïcité et veiller à son respect dans les écoles et les établissements.

Des équipes académiques Valeurs de la République sont désormais chargées de former les personnels, de leur apporter un appui concret et de répondre aux situations d'atteinte à la laïcité.

Depuis janvier 2019, les missions de ces équipes ont été élargies et concernent aussi le traitement des actes de racisme et d'antisémitisme.

L'équipe académique Valeurs de la République est placée sous la responsabilité directe du recteur d'académie qui a défini sa composition en veillant à la complémentarité des fonctions et des expertises de ses membres.

Son action est coordonnée par le référent laïcité de l'académie afin de remplir les missions qui lui sont confiées :

- prévenir les atteintes à la laïcité à travers la formation statutaire des personnels d'encadrement, des personnels d'éducation et des professeurs ;

- soutenir les professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des écoles et établissements ;

- recueillir les faits en cas d'atteinte à la laïcité ou de faits relevant du racisme ou de l'antisémitisme dans le cadre scolaire ;

- réagir rapidement en se déplaçant sur site en cas de dérives graves ;

- favoriser une analyse objective des situations d'atteinte au principe de laïcité à partir d'une position de l'institution scolaire unifiée, cohérente et homogène ;

- proposer des réponses appropriées à la gravité des situations signalées.

En cas d'atteinte aux valeurs de la République au sein d'une école ou d'un établissement, l'équipe académique peut être saisie par le chef d'établissement, l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) ou encore l'autorité académique.

Trois chargés de missions accompagnent et forment les personnels de l'académie sur plusieurs thématiques : esprit critique, valeurs de la république, éducation aux médias et à l'information.

# TRANSMETTRE ET FAIRE PARTAGER LA LAÏCITÉ

## — UN PLAN AMBITIEUX DE FORMATION CONTINUE À LA LAÏCITÉ

Ce plan de formation continue des personnels est inédit par son ampleur et ses modalités : dès la rentrée 2021, 1 000 formateurs issus de toutes les académies et de tous les départements vont bénéficier d'une formation renforcée et intensive.

Ce réseau de formateurs organisera ensuite les formations dans chaque école, collège ou lycée, à destination de tous les personnels, quel que soit leur statut.

Un référent sera ensuite désigné au sein de chaque structure, qui sera l'interlocuteur de ses collègues et des équipes académiques valeurs de la République.

## — DES REPÈRES COMMUNS POUR LA FORMATION INITIALE À LA LAÏCITÉ

A cet égard, au titre du recrutement et de la formation initiale des personnels, des éléments de repères ont récemment été adressés aux Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) pour faciliter la préparation des candidats aux concours de recrutement.

Ils pourront ainsi mieux se préparer à l'épreuve d'admission, qui portera notamment sur la connaissance de la laïcité et des valeurs de la République et leur transmission aux élèves.

En vue d'aider les étudiants et les formateurs dans la préparation de cette épreuve orale, deux ouvrages vont être élaborés :

- le premier propose une anthologie de textes de références sur la laïcité et les valeurs de la République, ainsi qu'un ensemble d'études sur les notions clés ;

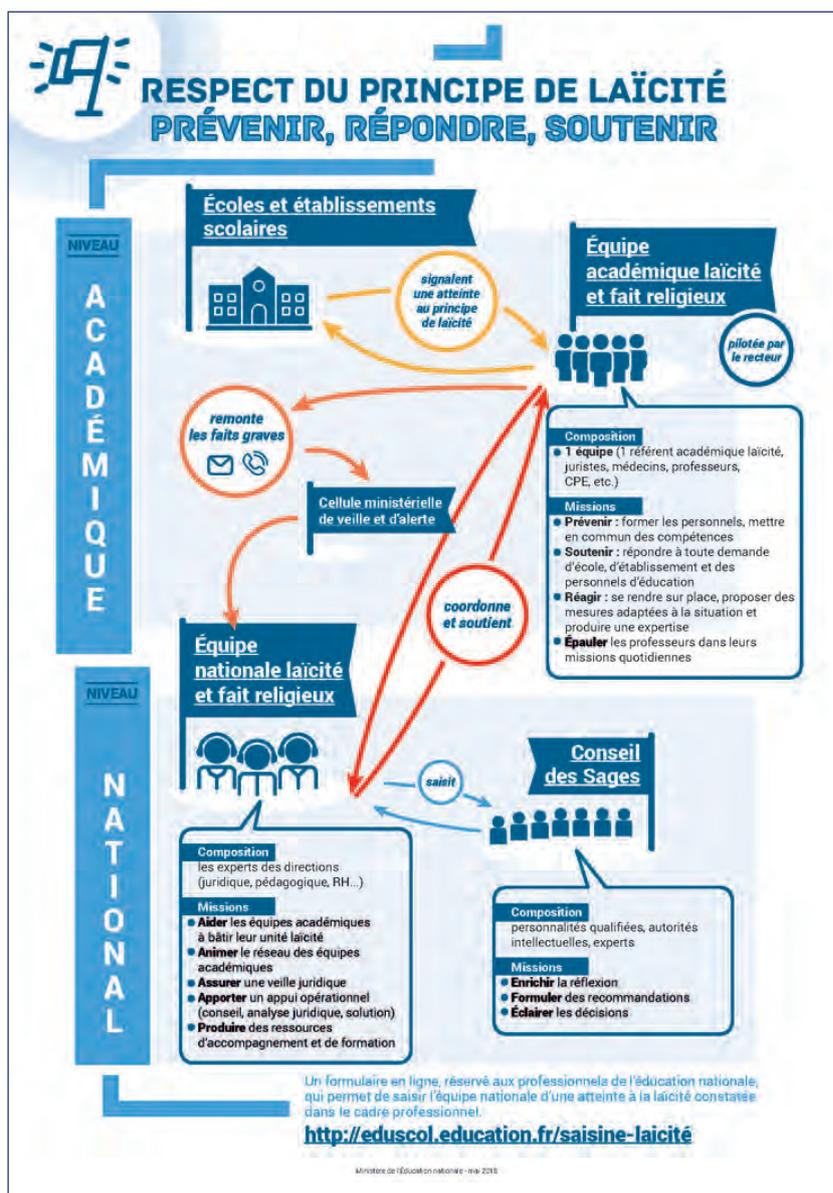
- le second appréhende l'ensemble des disciplines pour y préciser les modalités pédagogiques favorisant l'enseignement de ces valeurs et principes.

## — LE VADÉMÉCUM

Le vadémécum « La laïcité à l'école » constitue un référentiel de situations pour les équipes académiques, les écoles et les établissements.

Élaboré conjointement par les directions du ministère chargé de l'Éducation nationale, il présente des fiches pratiques qui abordent le respect de la laïcité par les élèves, les personnels, les parents d'élèves et les intervenants extérieurs et proposent une analyse juridique ainsi que des conseils éducatifs et pédagogiques.

Il est téléchargeable sur le lien suivant : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>



## — LA JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

L'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 est inscrit au programme des actions éducatives et donne lieu à des projets instructifs, ambitieux, originaux, qui font vivre la laïcité au sein des établissements.

Chaque année, la communauté éducative se mobilise pour la journée du 9 décembre, en voici quelques exemples :

### **Ecole maternelle de Loriol du Comtat**

Organisation d'ateliers philo au sein de chaque classe en s'appuyant sur des albums correspondant aux thèmes suivants : apprendre à vivre ensemble, égalité garçon/fille, comprendre la différence et l'entraide. Diffusion de vidéos sur chaque thème. Création d'un banc de l'amitié.

### **Ecole élémentaire Guynemer de Marignane**

Découverte des symboles de la République française : l'hymne, la devise, Marianne, la cocarde, le drapeau, le coq, la Tour Eiffel et thèmes abordés durant plusieurs semaines : les symboles de République française et ses valeurs, les différences, notamment la couleur de peau, et la mise en lien avec l'égalité de droits, les droits de l'enfant dans le monde.

### **Collège Anselme Mathieu d'Avignon**

Organisation d'une semaine citoyenne du 7 au 11 décembre 2020 avec des actions menées au sein des classes, des ateliers réflexifs proposés aux élèves avec pour ambition de travailler sur l'argumentation, la réflexion individuelle et collective, la place laissée à chacun dans ses choix de vie, ses opinions, son orientation sexuelle, le droit de croire ou de ne pas croire etc.

Travail à partir de différents supports adaptés à leur classe d'âge (brainstorming, nuage de mots, vidéos du site de LUMNI et du CLEMI philo-fables, théâtre, chansons, dilemme moral, etc.) interventions également sur les thématiques de la lutte contre le harcèlement, les discriminations LGBT, le vivre ensemble avec l'association SOS homophobie et partenariat avec le festival d'Avignon qui apporte son soutien à cette semaine citoyenne.

### **Lycée Monte Cristo d'Allauch**

Ateliers animés par des enseignants et des élèves autour des thématiques suivantes :

- laïcité/sécularité: comparaison entre la France et le monde anglo-saxon
- les caricatures dans l'Histoire
- médias : neutralité/subjectivité
- croyances et savoir
- les affiches sur la liberté d'expression
- la notion de terrorisme
- rôle de l'école : normes et valeurs

# PROTÉGER CHACUN

## — LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LESBIENNES, GAYS, BISEXUELS, TRANSGENRES (LGBT)

L'homophobie et la transphobie touchent encore trop d'élèves puisque 18 % des lycéens ou étudiants LGBT déclarent avoir été insultés au cours des 12 derniers mois, ce qui témoigne d'un quotidien dont peu d'élèves osent parler, surtout quand ils en sont directement victimes.

L'enjeu est grave, les conséquences de l'homophobie et de la transphobie sont connues : le repli sur soi, l'échec scolaire, le décrochage, pouvant aller parfois jusqu'à des comportements suicidaires.

Prévenir les manifestations de l'homophobie et de la transphobie « ordinaires » dans les établissements scolaires et faire acquiescer à tous les élèves le principe de l'égalité des personnes, est donc une absolue nécessité pour assurer un climat scolaire serein pour tous.

En dénonçant les violences homophobes et transphobes, la nouvelle campagne de sensibilisation et de prévention de l'éducation nationale « Tous égaux, tous alliés contre les LGBT phobies » véhicule un message positif qui invite à s'engager en faveur d'un climat scolaire plus propice au bien-être et à la réussite de chacun.

Au sein de l'académie, un référent a été nommé et dès la rentrée 2021-2022 l'objectif est de définir une stratégie concernant l'accompagnement des établissements afin d'être en capacité de prévenir toute forme de discriminations.

D'ores et déjà la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie est l'occasion de sensibiliser les élèves.

Par exemple, cette année, le lycée Paul Langevin de Martigues a choisi de réaliser des animations :

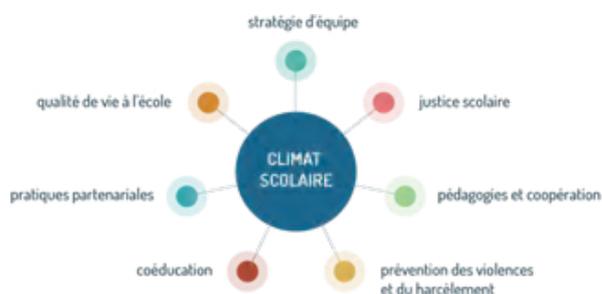
- des ateliers de projection de courts-métrages pour débattre ;
- la réalisation d'affiches avec des messages forts ;
- des échanges avec des associations dédiées à cette cause ;



- un quizz ;
- des ouvrages littéraires évoquant le sujet ;
- des sets de table à la cantine avec des informations sur les structures d'aide aux victimes.

## — LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT EN IMPLIQUANT LES ÉLÈVES

Depuis 2012, l'académie d'Aix-Marseille a mis en oeuvre une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement qui s'inscrit dans la démarche d'amélioration « climat scolaire » engagée depuis 2013, la prévention des violences et du harcèlement, étant un des 7 facteurs constitutifs du climat scolaire.



L'académie d'Aix-Marseille a déployé 4 axes en créant un maillage territorial avec les acteurs de terrain grâce à l'action des référents départementaux et au soutien de l'Equipe mobile académique de sécurité (EMAS).

### 1. Sensibiliser

- sensibilisation des élèves à la problématique du harcèlement : Enseignement moral et civique (EMC), projet inter cycles, parcours citoyen, éducatif et de santé ;

- valorisation sur le site académique et auprès des médias des actions des établissements avec 2 temps forts dans l'année scolaire : La journée nationale « Non au harcèlement » et le prix « Non au harcèlement ».

Ce prix a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et le cyberharcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo ; celle-ci servant de support de communication pour le projet pérenne qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Cette année, le jury a réuni les référents départementaux «harcèlement», de nombreux professionnels et experts, des partenaires dont la MAE, financeur du prix, des parents d'élèves, des élus lycéens et des ambassadeurs : 50 productions (25 affiches et 25 vidéos) de 37 établissements (8 écoles, 20 collèges et 9 lycées) de toute l'académie ont été évaluées. Le jury national « Non au Harcèlement » (NAH) a

récompensé deux projets de l'académie :

- le lycée Honoré Daumier de Marseille dans la catégorie « Meilleure affiche lycée » ;
- le lycée d'altitude de Briançon dans la catégorie « Meilleure vidéo Harcèlement sexiste et sexuel ».

Ils ont reçu chacun 2000€ de la part de la MAE pour poursuivre leur projet de prévention et de lutte contre le harcèlement.

L'affiche du lycée Daumier a également été élue « coup de cœur » par le jury des élèves et a reçu 1000€ de plus.

Ce palmarès récompense l'académie d'Aix-Marseille engagée dans la prévention des violences et du harcèlement et expérimentatrice du programme clé en main NAH. Ce programme doit être déployé à partir de septembre 2021 pour permettre aux établissements d'être opérationnels dans la prévention et le traitement des situations.



## 2. Prévenir

- élaboration du plan de prévention du harcèlement ;
- établissement d'un autodiagnostic du climat scolaire en prenant en compte de nombreux facteurs (stratégie d'équipe, justice scolaire, coéducation, pédagogies et coopération, qualité de vie à l'école, partenariats) et en intégrant diverses questions sur le harcèlement, les violences à caractère sexuel et sexiste et les cyberviolences /cybersexisme ;
- diffusion et recommandation d'outils en ligne sur le site NAH (vidéos, dessins animés, guides pédagogiques, fiches conseils, kits pédagogiques, cahier

d'activités) par les référents ;

- guide sur les cyberviolences et le cyberharcèlement.

## 3. Former

- des personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés à la problématique et au repérage, condition essentielle d'une prévention du harcèlement ;
- des élèves « ambassadeurs » lycéens et collégiens (plus de 300) qui déploient des actions de sensibilisation auprès de leurs pairs, dispositif conduit depuis 3 ans avec la Déléguée à la Vie Lycéenne.

## 4. Prendre en charge

- Mise en place de 2 référents académiques et 12 référents départementaux qui traitent et assurent le suivi des situations transmises par les numéros d'appels mis en place :

- 3020, pour signaler une situation de harcèlement et obtenir un accompagnement par un référent stop harcèlement ;
- 3018, pour les situations de cyberviolences et de cyber harcèlement ;
- Un numéro d'appel académique complète ce dispositif : 04 42 91 75 00.

- accompagnement à l'utilisation des protocoles de traitement des situations de harcèlement par les établissements qui permet de clarifier le cadre de la prise en charge de tous les acteurs du harcèlement ;

- collaboration avec l'EMAS, nécessaire pour le traitement, l'accompagnement et la formation ;

- partenariat avec les associations agréées pour assurer la formation, l'accompagnement des équipes et la réalisation d'actions éducatives avec les enseignants auprès des élèves.

Dans sa note aux recteurs du 24 juillet 2019, le ministre a présenté 10 mesures pour lutter contre le harcèlement scolaire. L'académie d'Aix-Marseille a été choisie pour expérimenter le programme clé en main NAH.

3 écoles et 3 collèges du réseau Ventoux ont été volontaires pour se former à la méthode de préoccupation partagée inspiré de la méthode PIKAS afin d'élaborer et expérimenter leur protocole de traitement des situations.

La circulaire de rentrée 2021 prévoit le déploiement du programme pHARe (Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect) dans toutes les académies.

# Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

## pHARe

### QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

### POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des établissements

### EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

### QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2021

### COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



### À QUOI S'ENGAGE

#### L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

##### Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP

## — LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME

La semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme se déploie autour du 21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966. Cette semaine est organisée en partenariat avec la Délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA).

Elle associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, dont les parents d'élèves et les personnels des établissements scolaires, les organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations complémentaires de l'éducation, en particulier qui concourent à la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Son objectif est de sensibiliser tous les élèves, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discriminations.

Les manifestations qu'elle favorise concourent à faire acquérir le respect de l'égalité des êtres humains, quelles que soient leurs origines, leur condition, leurs convictions.

De nombreuses actions ont été conduites dans l'académie d'Aix-Marseille.

Des établissements de l'académie se sont, par exemple, saisis de l'offre d'accompagnement proposée par le Camp des Milles :

- ateliers hors-les-murs tels que le Camp des Milles les propose habituellement ;
- interventions spécifiques notamment au Lycée Professionnel Alexandre Dumas à Cavaillon, qui organise toute la semaine de nombreuses actions consacrées à toutes les formes de discriminations (homophobie, handicap, antisémitisme etc.), sollicitant de nombreuses associations partenaires en dehors du Camp des Milles ;
- de nombreuses actions touchent les collègues et les écoles primaires (notamment les classes de CM2), les lycées professionnels marseillais (Ampère et Léonard de Vinci).

Le Camp des Milles organise plusieurs conférences sur cette thématique durant cette semaine.



L'académie d'Aix-Marseille a également renouvelé sa convention avec le CRIF Marseille-Provence pour poursuivre et élargir un partenariat déjà initié par une convention signée en 2017.

Cette convention vise plusieurs objectifs :

- jouer ensemble un rôle essentiel et complémentaire dans la transmission de la mémoire auprès des enfants et des jeunes ;
- développer des actions éducatives prenant appui sur le calendrier mémoriel de l'Education nationale, en complément de l'enseignement d'histoire-géographie et de l'enseignement moral et civique ;
- promouvoir des actions communes sur la base d'informations partagées et diffusées par les canaux spécifiques de l'académie ;
- apporter une aide aux écoles et aux établissements pour la mise en œuvre de rencontres interculturelles, en présence ou à distance, avec des élèves.

## — L'ÉQUIPE MOBILE ACADÉMIQUE DE SÉCURITÉ (EMAS)

Créée en 2009-2010, l'Équipe mobile académique de sécurité (EMAS) réalise en moyenne plus de 1 300 interventions dans les établissements des premiers et seconds degrés de l'académie

L'EMAS renforce son accompagnement des établissements et des équipes dans les situations de crise. Certaines font suite à des événements paroxystiques ayant un retentissement important au sein de la communauté éducative, notamment ceux liés par exemple à des décès d'élèves ou de personnel, à des confinements, à des blocus...

Mais également par des actions de sensibilisation et de formation qui s'articulent autour de trois axes principaux : l'accompagnement, la sécurisation et la prévention auxquels s'ajoutent le travail en partenariat intra et interinstitutionnel.

# APPORTER UNE CULTURE HUMANISTE À CHAQUE ÉLÈVE

## — L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Une Charte nationale rappelle les 10 principes fondateurs de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), contribuant à la dimension sensible de l'éducation.

Elle est ainsi devenue une priorité nationale, avec un objectif clair : 100 % des élèves concernés chaque année par une action d'éducation artistique.

Pour atteindre ce but, un Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) est proposé à chaque élève de la maternelle jusqu'au lycée.

Les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, théâtre, danse, cinéma-audiovisuel...) combinés aux actions et aux projets en partenariat avec des structures culturelles offrent aux élèves la possibilité de rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux culturels, d'éveiller leur curiosité, d'ouvrir leurs horizons.

La mise en place de la politique culturelle de l'académie est confiée à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) qui coordonne l'ensemble des dispositifs :

- partenariats locaux pour mener des projets avec les élèves ;
- formations pour stimuler la pédagogie de projet ;
- offre de moyens pour soutenir des projets ;
- mise en place de l'outil national ADAGE ;
- parcours culturel transversal ;
- professeurs relais pour rapprocher les professionnels de la culture et les enseignants ;
- journée académique de la francophonie au Mucem ;
- accès à des disciplines artistiques par le biais d'enseignements optionnels facultatifs ou de spécialité.

Voici quelques exemples de partenariats :

- **Arts de la rue et arts du cirque :** « Collégiens en espace public » avec la Cité des arts de la rue, Archaos
- projets en lien avec l'entre-deux biennale ;
- **Arts visuels :** une Rentrée en images avec les Rencontres d'Arles ; une Rentrée numérique avec Seconde Nature ; dispositifs avec le MUCEM ; dispositifs avec la Collection Lambert en Avignon ;

- **Cinéma :** École, Collège au cinéma, festival FID Marseille ; festival PRIMED ; toute la lumière sur les SEGPA avec l'Alhambra ;
- **Danse :** « Entrez dans la danse » avec le Ballet National de Marseille ; « On y danse » avec le CDCN Les Hivernales ; « Autour de la danse » avec le Festival de Marseille ;
- **Littérature :** « Lettre à Soi, l'être à l'autre » ; Prix Godot des Nuits de l'Enclave ; festival « Oh Les Beaux Jours » ; Averroès Junior ; prix littéraire Jeunesse de Marseille ; manifestations littéraires Territoire Istres Ouest Provence ;
- **Musique :** Concerts itinérants (IMFP) ; Cri du Port : Fabulajazz ; dispositifs de sensibilisation et de production avec le Festival d'Aix ; dispositifs avec l'Opéra de Marseille et le Théâtre de l'Odéon ; Chorégies d'Orange ; Orchestre d'Avignon-Provence ;
- **Patrimoine et architecture :** parcours aixois : Musée Granet et Pavillon Vendôme ; Musée Ziem de Martigues ; « Viv(r)e l'architecture - architecture et mon territoire ».
- **Théâtre :** La parole en actes avec l'École Régionale d'Acteurs de Cannes Marseille.

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

## CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

- 1 **L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.
- 2 **L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**
- 3 **L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.**
- 4 **L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.**
- 5 **L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de la vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**
- 6 **L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**
- 7 **L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires :** communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
- 8 **L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).
- 9 **L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.
- 10 **Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

## — LE PASS CULTURE

Déjà effectif pour les plus de 18 ans, le 21 mai 2021, le président de la République annonce son extension au collège, à partir de la 4<sup>e</sup> et au lycée (public et privé sous contrat), à partir de l'année scolaire 2021-2022.

Cette extension scolaire est un projet ambitieux pour les élèves, les professeurs et les professionnels de la culture.

La DAAC est co-responsable de la mise en place de ce dispositif au sein de l'académie.

Cette évolution est accompagnée de nouveaux moyens importants (multiplication par 10 des moyens actuels dévolus à l'EAC par le ministère).

L'objectif est d'atteindre 100% d'élèves concernés en développant le lien environnement scolaire et le monde de la culture.

Cela va permettre une sensibilisation progressive et un accompagnement des élèves à la culture.

Ce dispositif est composé de deux faces complémentaires et progressives : une part individuelle pour les lycéens et une part collective de la 4<sup>e</sup> à la terminale (le professeur peut financer des projets EAC pour sa classe).

Les montants de la part collective sont de :

- 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, 25 euros ;
- CAP, 30 euros ;
- Seconde, 30 euros ;
- 1<sup>ère</sup> et terminale, 20 euros.

Les montants de la part individuelle sont de :

- CAP, 20 euros ;
- Seconde, 20 euros ;
- 1<sup>ère</sup> et terminale, 30 euros.

## — LA RENTRÉE EN MUSIQUE DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

C'est commencer l'année scolaire par un moment de partage musical qui contribue au climat de confiance indispensable à la réussite des élèves.

C'est accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux élèves de l'école ou de l'établissement.

C'est créer des liens bienveillants entre toute la communauté scolaire.

Depuis 4 ans, chaque école, collège, lycée se prépare à ce moment de convivialité, l'adapte et le programme dans la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée selon le contexte et les opportunités.

Une rentrée 2021 prudente !

La rentrée en musique sera sans doute encore masquée... Chacun, tout en respectant les gestes sanitaires, fera preuve, une nouvelle fois, de capacités d'adaptation et d'imagination en privilégiant autant que possible un *faire et chanter ensemble*.



Les manifestations individuelles à l'initiative des écoles, collèges et lycées seront valorisées sur le site de la DAAC : [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_59106/fr/accueil](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59106/fr/accueil)

L'académie d'Aix-Marseille mettra à l'honneur les chorales scolaires avec sa rentrée en musique sur le web ! Pour valoriser encore et optimiser la diffusion de ces réalisations, l'académie d'Aix Marseille propose toute la semaine de la rentrée, une rentrée en musique dans un film diffusé en continu sur le site de la DAAC.



## La Belle Harangue, fête de l'écriture et de la parole

A partir du 22 septembre 2021 et durant une quinzaine de jours, les enfants, adolescents et jeunes adultes seront invités à composer des textes sur le thème « Et si... ? ».

Pour les accompagner dans leur écrit puis dans leur prise de parole, des ressources éducatives seront mises à leur disposition ainsi que des conseils vidéo par des académiciens, des artistes...

L'objectif est de mettre à l'honneur la richesse de notre langue, la diversité des imaginaires et la palette des émotions.

C'est un projet de la Fondation pour l'écriture sous l'égide de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Retrouvez l'ensemble des projets avec le lien suivant : <https://view.genial.ly/60c76118f6f97f0dc1a09ac5>



## — LES LANGUES ANCIENNES

L'académie d'Aix-Marseille a soutenu l'expérimentation d'un Enseignement conjoint des langues anciennes (ECLA).

Ainsi, à la rentrée 2016, 22 collèges et 10 lycées ont été retenus pour la mise en place, à titre expérimental, d'un enseignement conjoint du latin et du grec. Cet enseignement a été renforcé depuis 2017.

À la rentrée 2021, il est mis en œuvre dans 102 collèges et 13 lycées grâce à la mobilisation de 122 professeurs de lettres classiques.

## — L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL

### Au niveau national

Un rapport a été remis en juillet 2021 au Premier ministre. Une circulaire et un vademécum concernant les 4 langues régionales devraient être élaborés pour garantir un cadre beaucoup plus clair.

A ce jour, il est mis à disposition, via le CNED, de parcours d'enseignement à distance en langues régionales (basque, breton, corse, occitan), Langue vivante C (LVC), pour les élèves du cycle terminal.

### Au niveau académique

Une brochure promotionnelle « Apprendre le provençal » à l'intention des élèves, des familles, des équipes pédagogiques ainsi que des personnels de direction a été réalisée.

Elle sera accompagnée par une refonte du site académique dédié à l'enseignement du provençal en créant, notamment, des espaces collaboratifs en matière de ressources pédagogiques.

Un renforcement de la continuité des parcours (1<sup>er</sup> degré / 2<sup>nd</sup> degré / Université) va être également opéré pour consolider l'offre de formation existante par le biais d'actions de sensibilisation.

L'académie va aussi développer et soutenir des projets permettant d'articuler enseignement du provençal et « Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle », en lien avec la DAAC et les structures partenaires (mouvements associatifs, collectivités territoriales).



Enfin, il va être mis en place un parcours d'enseignement hybride (présentiel, distanciel) pour optimiser le maillage du territoire en termes d'offre de formation, notamment au sein des départements alpins.

En 2020-2021, dans l'académie, 8 643 élèves du premier degré et 2 364 collégiens et lycéens ont suivi l'enseignement de la langue régionale « provençal ». Cet enseignement est dispensé dans 74 communes (premier degré) et dans 29 communes (second degré).

Les lycéens peuvent suivre un enseignement de provençal :

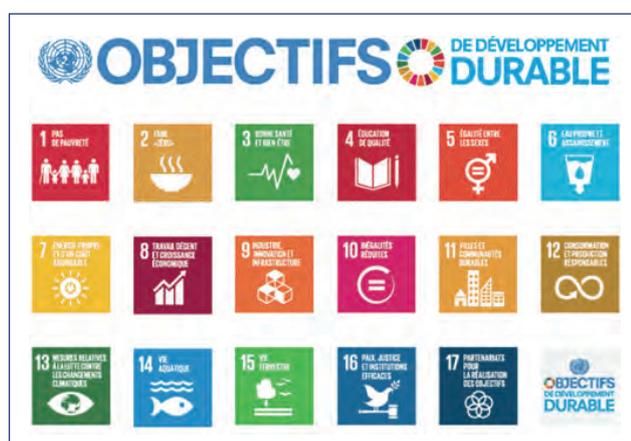
- en LVC (enseignement optionnel) pour les classes de seconde ;
- en Langue vivante B (enseignement commun) ou en LVC (enseignement optionnel) pour les classes du cycle terminal, dans tous les lycées dispensant un enseignement de provençal.

# SENSIBILISER AU MONDE QUI NOUS ENTOURE : L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)



L'éducation au développement durable est conçue comme une démarche de rétablissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture.

L'académie d'Aix-Marseille s'inscrit dans la dynamique « Agenda 2030 » inaugurée par l'ONU avec la publication, en 2015, des 17 objectifs de développement durable.



## — UNE ÉDUCATION ANCRÉE DANS TOUTES LES DISCIPLINES, TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

L'EDD est intégrée dans la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires. Elle a pour objectif de leur faire percevoir la complexité d'un monde qui repose sur l'interdépendance croissante des sociétés entre elles et avec le système Terre. Elle veut ainsi les former à devenir des citoyens capables de faire des choix raisonnés et d'adopter des comportements responsables.

## — LE LABEL « E3D » : ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le label École ou Établissement en démarche de développement durable est attribué aux écoles, aux collèges, aux lycées d'enseignement général et technologique et aux lycées professionnels, ainsi qu'aux Maisons familiales et rurales ou centres de formation d'apprentis qui entrent en démarche globale de développement durable.

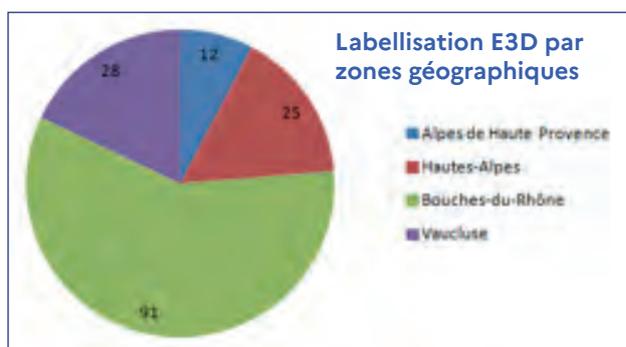
Cette démarche des établissements labellisés prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propre au développement durable. L'école ou l'établissement sollicite le label auprès des autorités académiques.

La commission de labellisation se réunit chaque année pour étudier les dossiers soumis et attribue le label « E3D » en prenant appui sur la charte de labellisation élaborée par l'académie.

156 établissements ont été labellisés au cours de l'année 2020-21, et pense désormais la démarche pour obtenir une labellisation de territoire.

Pour plus d'informations, consulter le site académique à l'adresse suivante :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_319384/fr/4-comment-obtenir-la-labellisation-e3d](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_319384/fr/4-comment-obtenir-la-labellisation-e3d)



## — CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN 2021

Le prochain congrès mondial de la nature de l'UICN se déroulera, du 6 au 10 septembre 2021.

L'académie d'Aix-Marseille s'engage fortement auprès de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN). L'UICN propose à tous les établissements secondaires et à toutes les classes qui le souhaitent, de participer et de s'impliquer dans la rédaction du « Livre blanc de la jeunesse en faveur de la biodiversité » qui sera présenté au Congrès de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature 2021. <https://eduscol.education.fr/1123/le-livre-blanc-de-la-jeunesse-en-faveur-de-la-biodiversite>

Le Congrès accueillera aussi la remise des labels « E3D », le 10 septembre 2021 et le prix académique de l'action Eco-déléguée. <https://www.ac-aix-marseille.fr/palmes-academique-du-prix-de-l-action-eco-deleguee-122468>

# FAVORISER L'ENGAGEMENT DÈS L'ÉCOLE



## — LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

La démocratie scolaire se vit à travers l'engagement des élèves et leur participation aux différentes instances de l'établissement. Essentielles pour instaurer un climat d'écoute et de confiance, elles permettent aux élèves qui le souhaitent de s'engager dans des projets, de réfléchir à l'organisation du collège ou du lycée, d'y améliorer les conditions de vie et d'apprentissage.

### Susciter l'engagement citoyen dès le collège

Depuis 2016, chaque collège dispose d'un Conseil de vie collégienne (CVC) qui réunit les représentants de l'ensemble de la communauté éducative. Il s'agit de développer des démarches de coopération entre pairs (médiation par les pairs, tutorat des 3e vers les 6e), centrées sur le collectif pour favoriser le respect mutuel et le sentiment d'appartenance (« journée de la différence », « year book », « mur d'expression »...).

### Conforter l'implication des lycéens

Désormais 4 à 5 élus au Conseil de vie lycéenne (CVL) siègent au conseil d'administration où ils ont un rôle essentiel dans la mise en adéquation de la politique éducative avec les attentes des élèves, comme par exemple : les horaires d'ouverture du CDI ou la diffusion d'informations sur l'environnement numérique de travail.

L'engagement des élèves s'inscrit aussi dans le développement de la vie sociale, culturelle et sportive mais également dans le développement durable. Depuis 2020, cet engagement est renforcé, rendant l'élection des éco-délégués obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, et en l'encourageant en CM1 et en CM2.

### Accompagner et développer l'expression des élèves

Apprendre à rechercher des sources fiables, à aiguiser son esprit critique et à se forger une opinion constituent des compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable.

Deux demi-journées dédiées ont été co-organisées à l'occasion des réunions du CAVL par la coordinatrice du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) et le Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC). Elles ont permis aux élus de se former à l'enquête journalistique et aux méthodes pour élaborer une information de qualité sans tomber dans les pièges de la désinformation.

Au nom du CAVL, les élus ont également pris l'initiative de solliciter leurs établissements pour mettre en lumière l'importance du travail au quotidien de la lutte contre le harcèlement : minute de silence, heure de vie de classe, projets de classe, ou toute autre

initiative permettant d'impliquer toute personne de la communauté éducative.

Concernant le développement durable, les éco-délégués de chaque réseau ont été réunis à l'initiative des chefs de missions EDD pour présenter les projets mis en place à la députée Brune Poirson en février 2021. Une dynamique autour des réseaux (référénts EDD et éco-délégués) est lancée afin de mettre en cohérence toutes les initiatives de terrain et coordonner des actions à une échelle plus large.

### Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)



Conseil Académique de la Vie Lycéenne  
ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Il a été renouvelé à l'automne 2020 en appliquant les règles de parité.

Les élus se sont notamment engagés dans la lutte contre la précarité mensuelle en sollicitant, avec l'aide du Parlement Régional de la Jeunesse, la Région Sud PACA pour installer des distributeurs de protections hygiéniques dans les lycées de l'académie. Nombre d'entre eux sont également en formation pour devenir ambassadeurs contre le harcèlement.

Une équipe « Fille-Garçon » représente les lycéens de l'académie au CNVL. Conformément à la circulaire du 27 août 2019 sur la transition écologique, un binôme paritaire d'éco-délégués est élu au sein du CAVL. Ces représentants ont participé les 28 et 29 janvier 2021 au Foredd (Forum des ressources pour l'éducation au développement durable).

L'engagement pour le développement durable est matérialisé par un appel à projet à destination des collèges et lycées pour aider les établissements dans la formation des éco-délégués et leur participation aux projets des établissements.

Les membres du CAVL sont également très actifs pour promouvoir et impulser des projets dans le champ de la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les inégalités.

## — LE SERVICE CIVIQUE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Les missions de Service civique au sein du ministère de l'Éducation nationale s'effectuent en écoles, collèges, lycées, centres d'information et d'orientation ou rectorats.

La priorité est donnée à des missions en école, en éducation prioritaire ainsi qu'en internat. Le ministère s'engage à ce qu'au moins 25% des missions proposées dans les établissements scolaires soient confiées à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le volontariat est souvent effectué en binôme lorsque la mission s'effectue devant des élèves et vise à permettre une expérience de mixité sociale, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés. Les volontaires sont encadrés par un tuteur référent bien identifié et formé aux spécificités du Service civique. Les tuteurs doivent accompagner le jeune à la fois dans la réalisation de sa mission et dans la construction de son projet d'avenir.

Les volontaires sont amenés à intervenir sur les missions suivantes :

- Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire
- Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté
- Soutenir les actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport

- Soutien aux actions et projets d'éducation au développement durable
  - Animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale
  - Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles
  - Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires
  - Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire
  - Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation
  - Contribuer à l'animation de la vie lycéenne
  - Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap
- Cette année, du fait de la crise sanitaire, l'académie va pouvoir recruter 750 volontaires sur les 4 départements.

#### Quelques chiffres :

	Recrutés au 15/02/2021 (Campagne 2020-2021)	Recrutés au 10/02/2020 (Campagne 2019-2020)	Recrutés au 20/01/2019 (Campagne 2018-2019)	Recrutés au 18/01/2018 (Campagne 2017-2018)	Recrutés au 21/12/2017 (Campagne 2016-2017)
Bouches-du-Rhône	214	91	194	160	73
Vaucluse	73	49	89	85	41
Alpes-de-Haute-Provence	9	7	14	10	5
Hautes-Alpes	10	2	13	12	1
RECTORAT 04-05-13-84	6	3	6	9	81
<b>TOTAL</b>	<b>312</b>	<b>152</b>	<b>316</b>	<b>276</b>	<b>201</b>

# SE PRÉPARER À LA VIE CIVIQUE AVEC LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum s'il le souhaite.

## Le SNU : 4 objectifs pour être acteur de sa citoyenneté

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

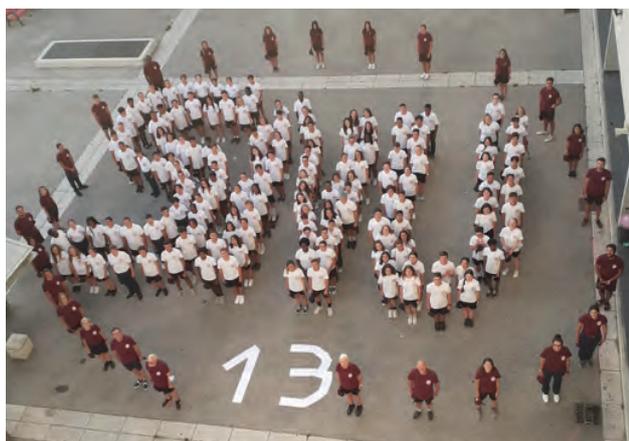
Le séjour de cohésion a eu lieu cette année, du 21 juin au 2 juillet 2021.

Les jeunes volontaires filles et garçons originaires de la région parisienne des départements 77 et 93 ainsi que les départements de la région Sud le 05, le 83 et le 84, engagés durant deux semaines ont découvert un nouveau territoire loin de chez eux.

Ils ont été plus de 150 volontaires à faire l'expérience d'une citoyenneté active, notamment au travers des conseils de maisonnées, organisés quotidiennement par les tuteurs (diplômés issus de l'Éducation nationale, de Jeunesse & Sport et des Armées).

Ce séjour de cohésion SNU vise 4 objectifs :

- accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement ;
- garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge ;
- renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel ;
- valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel et naturel.



Dans l'académie, tous ces volontaires ont fait preuve d'un bel esprit de cohésion dépassant ainsi origines géographiques et sociales. Ils ont apprécié la randonnée dans les calanques, les expositions au MUCEM et la navigation au Frioul. La journée au Camp des Milles a mis en exergue leur attachement au devoir de mémoire.

Les interventions de la Banque de France, du Centre régional information jeunesse (CRIJ), de l'association des Francas et de la Maison de l'Europe ont permis d'aborder, souvent sous forme ludique, les thématiques prévues dans le programme national. Les Armées sont intervenues dans la cadre de la journée Défense et Mémoire complétée par la Gendarmerie nationale pour la sécurité intérieure.

Conjuguant cours, sport et animations ainsi que réflexion et action, ce séjour aura permis, dans un véritable esprit de fraternité, de préparer les futures missions d'intérêt général (MIG) que chaque volontaire effectuera dans l'année qui vient auprès d'associations, de corps en uniforme ou de collectivités locales.

La satisfaction des participants a semblé unanime et laisse penser que l'année prochaine, ils seront encore plus nombreux et nombreuses à participer à ces séjours de cohésion.



X. Schwebel/MENJIS

2.



**LA RÉUSSITE**

**DE CHAQUE ÉLÈVE**





# GARANTIR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX AU PRIMAIRE

## — ECOLE DÈS 3 ANS

L'instruction obligatoire à 3 ans consacre, d'une part, l'importance pédagogique de l'école maternelle dans le système éducatif français. Il renforce, d'autre part, le rôle décisif de l'enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

L'école maternelle est une école de l'épanouissement, du bien-être et du langage.

Face à la crise sanitaire, la mobilisation de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale a permis de réagir collectivement avec efficacité et créativité. L'enjeu est particulièrement important : il s'agit à la fois de rassurer les élèves, de les installer dans une culture scolaire et de consolider les compétences indispensables pour commencer les apprentissages des savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions.

## — QUELQUES ACTIONS ET LEVIERS POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Les classes de Grande section en éducation prioritaire REP+ sont dédoublées.

L'objectif est d'atteindre 24 élèves pour toutes les classes de Grande section, CP et CE1.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé reste une priorité importante.

L'évaluation positive reste au cœur des pratiques enseignantes : des critères d'évaluation et des ob-

servables visant à objectiver les progrès réalisés par chaque enfant permettent aux enseignants de montrer à chaque élève qu'il est capable d'apprendre, de progresser et de réussir.

L'évaluation « Repère » en début de CP permet de faire le point des connaissances et compétences des élèves à l'issue de l'école maternelle est maintenue.

## — POURSUITE DES ACTIONS ET LEVIERS POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Des évaluations nationales en CP et CE1 sont maintenues. Elles permettent aux enseignants de mettre en œuvre des interventions pédagogiques ciblées pour conduire un accompagnement personnalisé auprès des élèves et les aider à dépasser leurs difficultés

L'enseignement structuré du calcul et de la résolution de problème dans le cadre du plan Villani-Torossian est pérennisé pour conduire tous les élèves à maîtriser les principaux éléments de la culture mathématique à l'école primaire.

Le développement du chant choral à l'école sera également toujours effectif.

# DONNER UNE PRIORITÉ À LA LECTURE

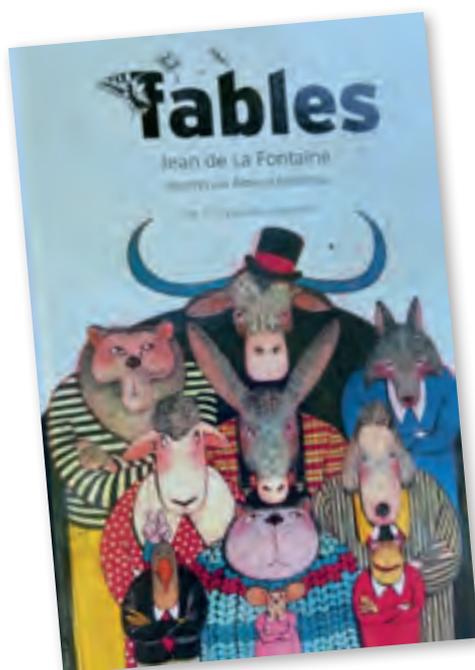
## — LECTURE, GRANDE CAUSE NATIONALE

La mobilisation en faveur du livre et de la lecture se concrétise notamment par :

- le quart d'heure de lecture quotidienne afin de donner à chacun le temps de lire pour lui-même ;
- l'heure hebdomadaire des activités pédagogiques complémentaires pour développer le goût de lire ;
- l'opération « Un livre pour les vacances » à destination des élèves du CM2 pour favoriser la lecture personnelle (un recueil des fables de La Fontaine).

Cette opération a été expérimentée dès juin 2017 dans trois académies dont celle d'Aix-Marseille. Depuis 2018, elle est généralisée à l'ensemble des écoles de France. Cette année, c'est Emmanuel Guibert qui a accepté d'illustrer chacune des vingt-cinq fables du recueil et de mettre son talent au service de ce beau projet.

36 000 élèves de CM2 ont bénéficié de cette initiative dans l'académie d'Aix-Marseille.



J. Bourges/MENJIS

# RELEVER LE NIVEAU EN MATHÉMATIQUES DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE

## — PLAN MATHÉMATIQUES

Les enquêtes Timss ont montré que les élèves français avaient, en 4<sup>e</sup>, le niveau des élèves de 5<sup>e</sup> en 1995. La mise en œuvre du Plan mathématiques à l'école primaire, dès 2018, puis au collège et au lycée, complétée par la réforme du lycée et la consolidation de la spécialité mathématiques, commence à porter ses fruits.

Pour cette nouvelle année, cette dynamique sera poursuivie en exposant les élèves aux quatre opérations dès les débuts de l'école élémentaire, en valorisant systématiquement la résolution de problèmes et en cultivant le goût des mathématiques par le développement des laboratoires de mathématiques au collège et au lycée dans l'esprit du rapport Villani-Torossian.

## — SEMAINE DES MATHÉMATIQUES

La Semaine des mathématiques a pour objectif de montrer à tous les élèves des écoles, collèges et lycées ainsi qu'à leurs parents, une image actuelle, vivante et attractive des mathématiques. Le thème retenu pour la 10<sup>e</sup> édition était « Mathématiques et société ».

Chaque printemps, cette semaine s'attache à sensibiliser le grand public à l'aspect culturel des mathématiques en montrant le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'histoire de l'humanité, notamment du point de vue de la compréhension scientifique du monde.

Elle entend ainsi valoriser les nombreuses actions mises en œuvre tout au long de l'année en faveur du rayonnement des mathématiques.

Cette opération est également l'occasion de souligner l'importance qu'ont les mathématiques dans la formation des citoyens (contribution à l'apprentissage du raisonnement, structuration de la pensée, etc.) et dans leur vie quotidienne (nombres, formes, mesures, sciences du numérique, etc.).

Cette semaine permet également de mettre en évidence la variété des métiers dans lesquels les mathématiques jouent un rôle majeur, ainsi que la richesse des liens que les mathématiques entretiennent avec d'autres disciplines, qu'elles soient scientifiques, techniques ou artistiques (musique, littérature, arts visuels).

### Voici quelques exemples d'actions conduites dans l'académie d'Aix-Marseille

- Défis mathématiques pendant une semaine : il a été proposé, à toutes les classes de l'académie, de la maternelle au CM2 des défis quotidiens, tout au long de la semaine. Par ailleurs, un défi par jour a été également proposé aux enseignants.
- Jeudi 11 mars 2021 : Rallye Mathématiques sans frontières organisé dans de nombreux établissements de l'académie.
- Lycée Val de Durance de Pertuis : Présentations des élèves du projet ERASMUS+ MaSuD durant la semaine des maths.



S. Lacombe/MENJS

# OUVRIRE LE CHAMP DES POSSIBLES : LA REFONTE DE L'ORIENTATION

Améliorer l'accompagnement à l'orientation dès l'entrée au collège jusqu'à la préparation des études post-baccalauréat constitue l'enjeu essentiel au cœur des réformes pédagogiques qui transforment notre système éducatif. Cette préoccupation majeure s'est notamment traduite par la mise en place, dès la classe de 4e, d'un temps spécifique dédié à l'accompagnement à l'orientation.

La politique académique place la démarche d'orientation de chaque jeune au cœur des pratiques pédagogiques afin de donner du sens à la scolarité, de promouvoir la persévérance scolaire, d'améliorer la fluidité et la sécurisation des parcours.

Elle s'appuie sur le parcours « Avenir », qui ouvre à la culture du monde économique et professionnel, valorise l'engagement et l'initiative, encourage toutes les formes de mixité et favorise l'égalité (en particulier entre les filles et les garçons).

Inscrit dans une progression interdisciplinaire, le parcours Avenir participe à l'objectif d'ouverture de l'école en fédérant les initiatives territoriales et les projets partagés avec des partenaires extérieurs.

Il demande également de renouveler le travail collaboratif avec les familles en veillant à renforcer la confiance et une approche positive du choix de l'orientation.

## Les objectifs académiques suivants sont recherchés :

- développer l'ambition et la réussite pour chacun de nos élèves ;
- renforcer à l'issue du collège la valorisation de la voie professionnelle tout en confortant l'orientation vers les voies générales et technologiques ;
- diversifier l'orientation à l'issue de la 2<sup>nde</sup> générale et technologique en particulier vers la série technologique industrielle ;
- proposer les mesures d'accompagnement adaptées pour soutenir l'ambition et favoriser la réussite (stage de remise à niveau) ;
- améliorer les continuités de parcours des lycéens dans l'enseignement supérieur selon le type de baccalauréat préparé. L'orientation au lycée est renforcée dans le cadre de la mise en œuvre nationale du « Plan Étudiants », composé de 20 mesures pour aider l'élève à construire son projet d'études.

Dans ce cadre, Il est essentiel de développer les relations pédagogiques entre équipes :

- de première et terminale de la série générale avec celles de Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des universités ;
- de séries technologiques avec celles d'Instituts universitaires de technologie (IUT) ;

- de séries professionnelles avec celles de Sections de technicien supérieur (STS).

## — PARCOURSUP

La phase d'admission principale s'est clôturée le vendredi 16 juillet 2021.

Les taux de propositions ont été plus élevés qu'en 2020, c'est-à-dire que davantage de candidats ont obtenu des réponses à leurs vœux et qu'il y a moins de candidats en attente et cela, pour tous les types de baccalauréats.

Ces meilleurs résultats sont le fruit du travail de création de places dans le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur : 6 000 places en L1 à l'université, plus de 5 000 places en BTS, en classes passerelles et en IFSI dans le cadre d'un travail conjoint avec les régions.

A ce jour, 89,5% des bacheliers ont reçu au moins une proposition d'admission, c'est 1,3 point de plus qu'en 2020.

Des solutions existent pour ceux qui n'ont pas encore de propositions :

- Possibilité de faire des vœux en phase complémentaire (plus de 5 000 formations ont des places vacantes)
- Demander un accompagnement personnalisé en académie via les commissions d'accès à l'enseignement supérieur présidées par le recteur de région académique qui se poursuit jusqu'en septembre.

## — LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Le dispositif des Cordées de la réussite propose un accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation. L'objectif est d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur.

Au regard du poids de l'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville sur son territoire, l'académie d'Aix-Marseille mène depuis longtemps une politique volontariste afin d'encourager et faciliter l'accès et la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur.

À la rentrée 2021, les cordées de la réussite et les parcours d'excellence sont fusionnés sous l'appellation cordées de la réussite, renforçant ainsi la portée du dispositif.

Les nouvelles « cordées de la réussite » visent à être, de l'accompagnement à l'orientation, un réel levier d'égalité des chances.

Elles bénéficient d'une dotation de 10 M€ dans le

cadre du Plan France relance du Gouvernement afin d'accompagner la montée en charge du dispositif.

## — RENFORCER L'ACCÈS À LA QUALIFICATION

Afin de préparer au mieux l'insertion sociale et professionnelle de chaque élève, l'académie affiche comme priorités :

- l'accès à une première qualification reconnue par tous ;
- l'accès du plus grand nombre au baccalauréat ;
- l'augmentation du taux de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur ;
- la fluidité et la personnalisation des parcours ;
- la création de campus des métiers et des qualifications afin de promouvoir les formations et de renforcer l'insertion ;
- la promotion des filières professionnelles, scientifiques et technologiques ;
- le développement de la formation par la voie de l'apprentissage ;
- la volonté de développer la mixité des parcours et des publics.

Concernant les lycées professionnels de l'académie, ils sont tous engagés dans la démarche d'auto-évaluation QualEduc qui s'articule pleinement avec la labellisation « lycée des métiers ».

Ainsi, l'Éducation nationale entend s'inscrire dans un processus d'amélioration constante de la qualité des formations qu'elle dispense.

Dans l'académie, le réseau des quatre GRETA-CFA, en charge de la formation tout au long de la vie, complète l'offre de formation professionnelle.

La dynamique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle conduite en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis l'émergence de neuf campus des métiers et des qualifications :

- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Industrie du Futur » ;
- le campus des métiers et des qualifications Agros-ciens, agroalimentaire et alimentation (3A) ;
- le campus des métiers et des qualifications de la relation client ;
- le campus des métiers et des qualifications du développement culturel ;
- le campus des métiers et des qualifications « Silver Économie, bien vivre à domicile » ;
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Tourisme International Hôtellerie » ;
- le campus des métiers et des qualifications d'Excellence « Économie de la mer » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Numérique » ;
- le campus des métiers et des qualifications « Arômes Parfums Cosmétiques ».

Ces campus sont constitués d'un réseau d'établissements et d'organismes de formation du second degré et de l'enseignement supérieur œuvrant en étroite

collaboration avec les entreprises, les branches professionnelles et les pôles de compétitivité.

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » permet l'ouverture de nouvelles formations en apprentissage dans tous les lycées technologiques, professionnels et polyvalents.

Dans l'académie, l'apprentissage est porté par les 4 GRETA-CFA territoriaux, organismes de formation de l'Éducation nationale.

L'objectif est de permettre aux jeunes en formation dans les établissements de l'Éducation nationale de choisir entre la formation sous statut scolaire et la formation par la voie de l'apprentissage.

## — PRINTEMPS DE L'ORIENTATION



La région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Onisep ont organisé pour la première édition et dans la continuité des semaines de l'orientation, le printemps de l'orientation du 15 mars au 10 avril 2021.

Il a concerné tous les élèves de 2<sup>nd</sup>e et 1<sup>ère</sup> générales et technologiques ainsi que les élèves de la voie professionnelle selon les projets des établissements.

Les élèves de terminale ont pu également en bénéficier pour finaliser le projet de formation motivé associé à leurs vœux sur Parcoursup et préparer la présentation de leur projet d'orientation lors du Grand oral. Le printemps de l'orientation a mobilisé tous les acteurs nationaux et régionaux de l'orientation.

Pendant l'évènement, les élèves ont déroulé leur programme d'activités qui pouvait comprendre des immersions dans des formations d'enseignement supérieur, des visites virtuelles d'entreprises et d'établissements de formation, des échanges avec des professionnels, des étudiants ou des lycéens plus avancés.

L'évènement a réuni aux côtés des équipes de la région académique et de l'Onisep :

- les partenaires institutionnels : universités d'Aix-Marseille, d'Avignon, de Nice et de Toulon, France Université Numérique, d'une part, le Conseil régional de l'autre,
- le réseau associatif : la Cité des métiers, le « Collectif Mentorat », l'AFFC, Métierama, l'AFDET, la Fédération Nationale des Entreprises pour l'Égalité des Chances...
- les partenaires commerciaux : L'Étudiant,
- des EdTech porteuses de solutions numériques pour l'orientation (Hello Charly, My Road, Oria),
- les représentants du monde économique (WIN PACA, France Chimie Méditerranée...).

# DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

## — UN SERVICE RÉGIONAL EN CHARGE DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Le service régional du numérique éducatif pilote, entre autres, le site académique « Le numérique éducatif » [www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/numérique-educatif](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/numérique-educatif) qui met en valeur les actions menées dans le domaine du numérique à destination des enseignants, élèves et familles dans le cadre du service public du numérique éducatif.

La mise en place de sites disciplinaires et thématiques des services académiques permet de répondre aux quatre objectifs prioritaires suivants : informer, mettre à disposition des ressources scientifiques et pédagogiques, promouvoir l'animation académique et permettre des échanges.

Les 21 sites de réseaux font connaître l'actualité et valorisent les projets pédagogiques des réseaux de l'académie : <https://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/etablis/index.php>

Depuis 2016, le Plan académique de formation numérique (PAFN) a mis l'accent sur les usages du numérique dans les enseignements, la prise en main des outils, l'intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, la sensibilisation à la culture numérique et aux usages responsables du numérique.

Le Plan académique de formation numérique accompagne le déploiement des équipements et des ressources numériques conduit par les collectivités territoriales.

En 2021-2022, les collèges du Vaucluse bénéficieront de formations spécifiques en lien avec le nouvel environnement numérique de travail (l'ENT @ucollege84) et les nouveaux outils numériques.

## — ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATIQUE

Pour initier les élèves à la pensée informatique, les programmes du CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prévoient un apprentissage du code et de l'algorithme.

Dans le prolongement de la scolarité obligatoire, des enseignements sont proposés en lycée depuis la rentrée 2019. Il s'agit de permettre à l'ensemble des élèves qui le souhaitent d'acquérir une meilleure maîtrise des logiques et des concepts mis en œuvre dans le domaine du numérique et de mesurer l'intérêt de l'informatique dans la formation qu'ils envisagent de suivre.

L'enseignement de seconde « Sciences numériques et technologie » a pour objectif de donner une culture générale à l'ensemble des élèves des lycées généraux et technologiques. L'enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques » s'adresse aux élèves particulièrement intéressés par l'informatique.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site dédié : [www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/ensinfo](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/ensinfo)



## — CERTIFICATION DES COMPÉTENCES, LE PARCOURS PIX

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports généralise Pix à partir de la 5<sup>e</sup>, avec l'introduction d'une certification des compétences numériques obligatoires dès l'année scolaire 2021-2022 pour les élèves de 3<sup>e</sup> et pour les classes de Terminale en lycée général, technologique et professionnel, de CAP, et étudiants en 2<sup>e</sup> année de BTS et CPGE.

Avant les vacances de Noël, tous les élèves de collège dès la 5<sup>e</sup> passent un premier test Pix adapté à chaque niveau d'enseignement. Tous les élèves disposent d'un aperçu de leurs compétences numériques, et les enseignants identifient les besoins de formation à l'échelle individuelle et collective.

Chaque élève dispose d'un profil Pix, qui lui est personnel. Il pourra le conserver et le faire évoluer tout au long de sa vie, des études supérieures jusque dans le monde du travail.

Accompagné par l'enseignant, l'élève évalue et améliore son niveau de maîtrise du numérique, en classe ou à distance, au travers de parcours de test Pix proposés par l'enseignant ou grâce aux 16 compétences à



tester en accès libre, disponibles à partir de son profil Pix.

Tout au long de l'année, il construit son profil Pix à partir duquel lui sera généré le test de certification qu'il passera au sein de son établissement.  
Dans l'académie, plusieurs établissements ont effectué cette démarche de certification :

#### Etablissements publics

Démarche mise en œuvre				
	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse
Collèges	58%	50%	38%	49%
Lycées	14%	25%	10%	15%
Lycées professionnels	0%	25%	12%	22%

#### Etablissements privés

Démarche mise en œuvre				
	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse
Collèges	0%	0%	25%	38%
Lycées	0%	0%	9%	17%
Lycées professionnels	0%	100%	13%	100%

# ELARGIR LES HORIZONS : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LES LANGUES VIVANTES

## — LA POLITIQUE ACADÉMIQUE D'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

La Direction régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération (Dra-reic) travaille pour faire de l'international une culture partagée, afin que chacun puisse en bénéficier pour élargir son parcours vers la réussite.

Pour ce faire, la politique internationale de l'académie articule plusieurs composantes :

- **développer une offre éducative** qui s'internationalise toujours plus, par l'ouverture d'écoles bilingues, de sections internationales ou binationales, une offre qui contribue également à l'attractivité et au développement du territoire ;

- **faire vivre un réseau de partenaires** en Europe, en Afrique, au Canada, aux Etats-Unis pour multiplier les échanges d'élèves et les coopérations entre professionnels de l'éducation, enrichir les pratiques pédagogiques et faire rayonner la région académique au-delà de ses frontières. L'académie est en lien avec le monde, un vaste réseau de partenaires officiels :

- Allemagne (ministère de l'Éducation de l'État libre de Bavière, ministère de l'Éducation et de la formation du Land de Hambourg, ministère de l'Éducation et de la formation du Land de Rhénanie du nord Westphalie, ministère de l'Éducation et de la formation du Land de Basse-Saxe) ;

- Écosse (Glasgow City Council) ;

- Espagne (Autorités éducatives du Gouvernement Autonome des Canaries, Autorités éducatives de la Junta de Andalucia) ;

- Italie (ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche pour la Ligurie, ministère de l'Instruction pour le Piémont, ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche pour la Sicile, La région autonome Vallée d'Aoste-L'assessorat de l'éducation et de la culture de la vallée d'Aoste) ;

- Grèce (Autorités éducatives) ;

- Algérie (Autorités éducatives d'Alger centre, Autorités éducatives de Tipaza, Autorités éducatives Boumerdès) ;

- Maroc (L'académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Tanger Tétouan Al Hoceima et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, Direction Régionale Tanger Tétouan Al Hoceima) ;

- Tunisie (Autorités éducatives de Bizerte, Autorités éducatives de Sousse) ;

- Sénégal (ministère de l'Éducation nationale de la République du Sénégal) ;

- Canada (Ottawa Carleton District School Board, Vancouver District School Board) ;

- États-Unis (Département d'Instruction publique du Wisconsin).

- **contribuer à l'échelle européenne à rapprocher les systèmes éducatifs**, les modalités de reconnaissance de compétences entre les pays et particulièrement dans les filières professionnelles pour participer à la construction de l'espace européen de l'éducation ;

- **rendre accessible au plus grand nombre, grâce à la mobilité, la découverte de l'autre**, les élèves bien sûr mais aussi les enseignants et personnels de l'académie afin que tous enrichissent ce qu'ils sont, leur formation, leurs compétences et leur appartenance au monde ;

- **rendre visible à tous l'engagement** de tous les acteurs de l'académie au service de son ouverture internationale grâce à des labellisations reconnues et valorisantes comme Euroscol ;

- **partager la passion de l'international** avec tous les acteurs jeunesse de l'éducation non-formelle, associations et collectivités du territoire pour en faire un terrain de réussite éducative internationale partagée.

La politique académique repose sur une utilisation importante des fonds européens et notamment le premier d'entre eux, Erasmus+. Depuis sa création en 1987, celui-ci a vu son budget croître témoignant de la foi de l'Europe dans sa jeunesse. L'académie fait profiter d'Erasmus à toutes les catégories d'apprenants y compris les maternelles. Pour 2021-2027, le budget augmente de 86%, soit un total de 26 milliards d'euros à l'échelle nationale.

## — L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Une politique pour les langues est portée par un collectif d'acteurs qui travaillent ensemble à faire des langues un levier de réussite pour tous les élèves, à toutes les échelles académiques, départementales, locales et dans une dynamique inter-degrés.

Une carte des langues permet l'équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire et la continuité du parcours linguistique et culturel de l'élève.

Il existe au sein de l'académie une réelle diversité de l'offre linguistique avec 12 langues vivantes étrangères enseignées sur le territoire : allemand, anglais, arabe, arménien, chinois, coréen, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais et russe.



M. Constantini/PhotAlto

La stratégie académique repose sur une diversité des dispositifs de renforcement linguistique et d'ouverture à l'international sur l'ensemble du territoire avec :

- des Sections européennes et de langues orientales (SELO) qui proposent un renforcement linguistique et culturel avec notamment un enseignement de certaines disciplines dans la langue de la section (Discipline non linguistique [DNL]) au lycée ;
- des sections internationales pour lesquelles le volume horaire d'enseignement dans la langue de la section est plus important que dans les sections européennes pour permettre une pratique approfondie de la langue étrangère.
- des sections binationales qui offrent la possibilité aux lycéens français de renforcer leurs compétences en langue allemande, espagnole ou italienne. Elles préparent à un double diplôme, le baccalauréat français et le diplôme équivalent dans le pays dont la langue est étudiée, l'Allemagne (Abibac), l'Espagne (Bachibac), l'Italie (Esabac) ;
- des sections bilingues qui permettent aux élèves qui ont commencé une langue autre que l'anglais dans le primaire de la poursuivre sans interruption au collège dès la sixième. La diversification linguistique est ainsi préservée par la présence de ces dispositifs bilingues ;
- l'enseignement facultatif de Langues et Cultures Européennes proposé à partir de la classe de cinquième et qui permet aux élèves qui le souhaitent de renforcer leurs compétences linguistiques, culturelles et citoyennes en langue vivante ;
- des dispositifs EMILE (Enseignement d'une matière intégré en langue étrangère) en collège dans la continuité des parcours bilingues et d'immersion proposés dans le premier degré.

## — APPRENTISSAGE DÈS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

Dès la moyenne section de l'école maternelle, l'éveil à la diversité linguistique constitue un premier contact pour les jeunes élèves avec les langues vivantes étrangères.

Il vise, d'une part, la découverte de la pluralité des langues et permet, d'autre part, une première sensibilisation à une langue vivante étrangère. Il se réalise à travers la mise en place de situations variées, adaptées aux jeunes élèves, dans lesquelles le jeu, puissant moteur d'apprentissage, le chant et l'écoute tiennent une place prépondérante. Ces situations permettent la manipulation, la mémorisation, la réflexion et l'observation des régularités et des différences des langues.

Cette sensibilisation aux sonorités de différentes langues contribue au développement des compétences langagières orales des élèves, objectif essentiel de l'école maternelle.

L'éveil à la diversité linguistique constitue la première étape d'un parcours d'apprentissage des langues vivantes étrangères qui se poursuivra au cours préparatoire et tout au long de la scolarité.

### À l'école élémentaire

Une langue vivante est enseignée une heure et demie par semaine aux élèves de l'école élémentaire.

Désormais, l'apprentissage de ces langues est offert dans le cadre d'enseignements internationaux de langues étrangères (Eile), facultatifs et ouverts à tous les élèves volontaires des écoles les proposant à partir de la classe de CE1, à raison d'1 heure 30 chaque semaine, en plus des 24 heures hebdomadaires. Les compétences acquises par les élèves sont systématiquement évaluées.

Les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) ont constitué une cible prioritaire pour le développement d'une offre linguistique diversifiée dans le premier degré et la mise en place de dispositifs bilingues de continuité au collège.

## — PLAN LANGUE

### Poursuivre la démarche de labellisation « Euroscol »

Elle s'adresse aux écoles et établissements publics et privés sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues et envisager la création à terme d'un espace européen de l'éducation.

### Le test de positionnement en anglais pour les élèves de troisième

Il s'agit de mieux attester le niveau des élèves avec la création en juin 2021 d'un test de positionnement en anglais, en ligne, pour tous les élèves de 3e, conçu par France éducation international. Il vise à reconnaître le niveau de maîtrise des élèves sur l'échelle de niveau du cadre européen commun de référence pour les

langues (CECRL) pour des activités de compréhension écrite et orale ainsi que de connaissances de lexique et de grammaire.

### **L'attestation de langues vivantes adossée au diplôme du baccalauréat 2021**

Dans le cadre du nouveau baccalauréat à compter de la session 2021, une attestation de langues vivantes a été délivrée en même temps que le diplôme à chaque lycéen à la fin de son année de terminale. L'attestation indique le niveau atteint en LVA et LVB (langues vivantes étrangères et langues vivantes régionales) pour chaque élève de la voie générale et technologique, selon les niveaux décrits par le CECRL.

### **— PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE 2022**

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne en 2022, une circulaire formule les orientations pour conforter l'action en faveur de la participation active et de la formation des élèves et des jeunes en tant que citoyens ou futurs citoyens.

La Présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 est l'occasion pour le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) de mieux ancrer la thématique européenne dans les apprentissages formels et non formels.

Les orientations sont les suivantes :

- donner la parole aux jeunes : la jeunesse et son avenir européen au cœur de la présidence française du Conseil de l'Union européenne 2022 ;
- 2021-2022 : une année scolaire européenne ;
- une ambition pour l'École : 100% des écoles et établissements scolaires français engagés dans un partenariat avec une école ou un établissement scolaire européens ;
- une ambition pour le secteur jeunesse engagement sports ;
- un guide et des outils à disposition des professeurs et des éducateurs ;
- pilotage académique de l'année scolaire européenne 2021-2022.

La région académique va participer activement à ces enjeux notamment en favorisant la mobilité des enseignants afin de parfaire leurs compétences grâce à l'observation de pratiques éducatives innovantes dans d'autres pays européens.

### **— MOBILITÉ DES ÉLÈVES EN EUROPE**

Le budget d'Erasmus+ 2021-2027 a augmenté de 86% et va donner ainsi des moyens supplémentaires aux établissements pour permettre à leurs élèves d'accéder à la mobilité et limiter la discrimination financière dans ce domaine.

Cela va permettre de faire bénéficier de ce formidable dispositif au plus grand nombre.

Pour en savoir plus sur ce programme : <https://info.erasmusplus.fr/>

### **— LE MOIS DE L'EUROPE DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

De nombreuses actions ont été proposées entre les 10, 11 et 12 mai 2021, elles se sont inscrites dans le dispositif « Le joli mois de l'Europe ».

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, la Représentation de la Commission européenne et le Bureau de liaison du Parlement européen en France ont organisé à l'occasion des célébrations du 9 mai une journée de l'Europe 100% numérique.

Au programme : concerts en ligne, débat télévisé, retransmission en direct de débats sur les réseaux sociaux, mais également de nombreux autres événements digitalisés et organisés par le réseau d'information Europe direct.

• **LP Frédéric Mistral de Marseille** - Journée de l'Europe le 11 mai 2021 : Exposition de photos et tableaux, concours d'affiches.

• **Lycée Pierre Mendès France de Veynes** - Journée EPS en anglais le 19 mai 2021 : Pratique du Baseball en langue anglaise, avec la participation d'un coach américain, partenaire de ce projet pédagogique à la fois en amont (séances d'entraînement en anglais), et présent le 19 mai, jour des matchs. Événement complété par un menu anglais au restaurant scolaire et des débats contradictoires en classe, menés également en langue anglaise.

• **Collège Rocher du Dragon d'Aix-en-Provence** - le 6 mai 2021 : Visio conférence avec une classe de même niveau à Naples. Présentation d'une institution européenne par les élèves italiens et par les élèves français de Discipline non linguistique (DNL) et ensuite répartition en groupe mixte franco-italien pour répondre à un quizz sur l'Europe (alimentation, géographie, sport, culture...).

• **Collège André Malraux de Mazan** - pendant le mois de mai : Constitution d'un padlet de dessins sur le thème « Paix et Unité en Europe » en collaboration avec les correspondants anglais (unité des peuples malgré le Brexit) et italiens. Le padlet sera publié sur le site du collège de Mazan, le collège de Bournemouth et celui de Ciampino.

Une plateforme sur les conférences sur l'avenir de l'Europe a centralisé des débats sur l'avenir de l'Europe et recensé aussi des événements du mois de mai : <https://futureu.europa.eu/?locale=fr>

3.



**L'ÉGALITÉ**

**DES CHANCES**





L. Villeret/MENJS

# OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE À 380 000 ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP



La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment en situation de handicap, constitue une priorité nationale. Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

Les effectifs d'élèves en situation de handicap n'ont cessé d'augmenter, montrant les capacités de l'École à s'adapter et à mobiliser les moyens nécessaires pour scolariser tous les élèves.

10 703 élèves ont disposé d'un projet personnalisé de scolarisation dans l'académie en 2020-2021.

Trois priorités guident les actions tout au long de l'année :

- offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- construire un appui effectif pour renouer la confiance avec les familles ;
- proposer un meilleur accompagnement pour développer l'Éducation inclusive de tous les personnels.

L'académie se mobilise pour promouvoir l'École inclusive de la maternelle à l'université.

La mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (Miraep) met en place

des actions concrètes et s'engage avec énergie pour scolariser plus et mieux les élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap.

## — PERSONNALISATION DES PARCOURS DE SCOLARISATION

Face à l'élève à besoins éducatifs particuliers, la première réponse est celle de la différenciation pédagogique proposée par les enseignants dans leur classe.

Pour répondre de manière adéquate à ces besoins, une personnalisation des parcours est mise en œuvre :

- réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ;
- mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (MEO PPS).

L'utilisation du numérique au service des apprentissages est renforcée, l'usage du matériel pédagogique adapté est amélioré, des ressources sont élaborées.

La continuité du parcours est prise en compte selon le projet personnalisé d'orientation de l'élève (PPO) :  
- liaison avec le supérieur dans le cadre des universités de la région : dispositif d'accompagnement renforcé ;

- accès à l'emploi : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP).

La collaboration avec les établissements médico-sociaux dans le cadre d'une convention-cadre avec l'agence régionale de santé (ARS) contribue au déploiement des unités d'enseignement externalisées dont celles spécialisées pour les élèves autistes.

Dans l'académie, de nouvelles unités d'enseignement autisme ouvrent à la rentrée 2021, ce qui portera à cinq unités en maternelle et quatre en élémentaire.

### — DÉPLOIEMENT DES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ (PIAL)

Les PIAL constituent une nouvelle forme d'organisation, en pôle, des accompagnants des élèves en situation de handicap au sein d'un ou plusieurs établissements et écoles, afin de développer l'autonomie des élèves en situation de handicap et de leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences du socle.

Tous les établissements de l'académie fonctionneront en PIAL en 2021-2022 et une démarche d'amélioration continue se met en place pour permettre :

- une accessibilité pédagogique plus importante par une coordination des accompagnements au plus près des besoins des élèves en situation de handicap ;
- une modulation des emplois du temps par les établissements scolaires et les écoles ;
- de meilleures conditions de travail des AESH et leur professionnalisation.

126 PIAL fonctionneront à la rentrée. Le rôle du pilote de PIAL est garant de la qualité des accompagnements. Il contribue à donner les conditions d'organisation les plus adaptées aux besoins pour améliorer l'accompagnement humain. Il désigne le coordonnateur.

Le rôle du coordonnateur de chaque PIAL est centré sur l'organisation au plus près du terrain (répartition des moyens, élaboration des emplois du temps, recensement des besoins en formation).

Il favorise, avec les équipes de terrain, le lien entre les professionnels et les familles afin de mettre en place l'accompagnement le plus pertinent pour l'élève.

### — SOUTIEN PLUS IMPORTANT AUX FAMILLES

À la rentrée scolaire chaque département dispose d'une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse aux parents et responsables légaux.

Ces cellules sont joignables depuis un numéro national unique : 0 805 805 110

(Bascule vers la cellule de son département après saisie du code du département ou vers la cellule nationale Aide Handicap Ecole).

Actives depuis le mois de juillet, ces cellules permettent de mieux prendre en compte les interrogations au moment de la rentrée scolaire (informer sur

les dispositifs existants, le fonctionnement du service public de l'École inclusive, répondre aux familles sur le dossier de leur enfant) avec un objectif de réponse aux demandeurs dans les 24 heures suivant l'appel.

À l'arrivée d'un élève en situation

de handicap, si possible dès la pré-rentrée, le directeur ou le chef d'établissement organise un entretien avec la famille, l'enseignant ou le professeur principal et l'AESH lorsqu'il est accompagné.

La scolarisation d'un élève en situation de handicap nécessite une réflexion partagée en équipe pour préparer son accueil au sein de l'institution scolaire, en lien avec ses parents ou responsables légaux.

### — DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES INCLUSIVES

Le Plan académique de formation dispose d'un volet diversifié pour accompagner les enseignants, les AESH et la communauté éducative pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il s'agit d'une offre de formations visant :

- à perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles aux élèves à besoins éducatifs particuliers, par une meilleure connaissance des troubles et le développement de pratiques inclusives.
- à valoriser ses compétences en préparant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou par validation d'acquis d'expérience.

Depuis la rentrée 2019, un vadémécum pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, élaboré par la mission de région académique, est mis disposition des chefs d'établissements et des équipes enseignantes.

Actualisé chaque année, ce vadémécum constitue un outil d'aide dans les établissements.

Cinq thématiques y sont développées :

- l'École inclusive ;
- piloter un établissement inclusif ;
- construire des pratiques inclusives ;
- s'informer et se former ;
- l'évaluation.

**ÉCOLE INCLUSIVE**

Information École inclusive

**0 805 805 110**

Numéro vert

**Un numéro unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap.**



# NE LAISSER AUCUN JEUNE SANS SOLUTION

## — OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS

Depuis la rentrée 2020, aucun jeune ne doit être dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans.

Est concerné tout mineur de 16 à 18 ans :

- en situation de décrochage du système scolaire ;
- diplômé ou non et qui n'est ni en emploi, ni en éducation, ni en formation.

Le dispositif concerne environ 60 000 jeunes entre 16 et 18 ans.

Deux outils sont dédiés aux jeunes ou aux familles qui souhaitent s'informer :

- un numéro vert : 0 800 122 500 ;
- une plateforme en ligne : Nouvelles Chances.

Au téléphone, les acteurs de l'orientation et de l'accompagnement, répondent en fonction de la région où habite le jeune, de manière à ce qu'il ait immédiatement en ligne un professionnel de sa région. Entretien, diagnostic de sa situation, bilan de compétences... Tous les outils sont mis au service du choix du jeune.

Ces solutions s'appuient sur les secteurs porteurs. L'orientation proposée aux jeunes prend en compte les filières qui offrent des perspectives solides : écologique, numérique, sanitaire et sociale, par exemple.

À l'issue de l'entretien de situation, le conseiller doit proposer au jeune un diagnostic approfondi qui peut être complété d'un bilan de compétences.

Le conseiller ou le référent construit un parcours pouvant combiner plusieurs solutions avec le jeune et son représentant légal :

- les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ;
- la formation initiale et continue ;
- l'offre de services du service public de l'emploi et de ses partenaires ;
- l'engagement et le volontariat.

Le but est de permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi et/ou à un diplôme ou une certification.

La construction des parcours des jeunes peut s'appuyer sur les mesures du plan de relance #1 jeune, 1 solution. Ce plan met l'accent sur plusieurs dispositifs qui constituent autant de solutions pour les jeunes au titre de l'obligation de formation.

Ce plan contribue aussi à apporter aux entreprises dont l'activité est dynamisée par France relance les compétences dont elles ont besoin pour se développer.



Le dispositif «1 jeune, 1 mentor» vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice, retraité...), pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle.

Le mentor met à disposition son expérience et ses réseaux, à raison de quelques heures par mois, avec une ambition : aider le mentoré à améliorer des compétences ou capacités qui lui permettront de se sentir plus à l'aise ou plus autonome pour avancer dans la vie. Le président de la République a fixé un objectif de 100 000 jeunes suivis dès 2021, soit un triplement par rapport à 2020 avant un passage à 200 000 en 2022.

Un premier appel à projets lancé au printemps a conduit à une sélection de 22 structures, soutenues financièrement pour développer leurs programmes de mentorat et toucher près de 75 000 jeunes dès cette année.

Pour aller plus loin, un second appel à projets a été lancé, à destination des structures d'intérêt général et avec un accent particulier mis sur l'aide aux plus vulnérables (jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des zones rurales éloignées, etc.). Doté de 8 millions d'euros, il a été ouvert du 9 juillet au 22 août 2021. Les structures ont pu se porter candidates en se rendant sur les sites du ministère de l'éducation nationale et du travail.

Cet appel à projets s'inscrit dans un ensemble d'actions, dont un module en ligne dédié ([www.1jeune1solution.gouv.fr/mentorat](http://www.1jeune1solution.gouv.fr/mentorat)) pour permettre aux jeunes de pouvoir être mis en relation avec un mentor facilement.

## — DEVOIRS FAITS : SOUTENIR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

« Devoirs faits » est un temps dédié à la réalisation des devoirs qui a lieu au sein de l'établissement, en-dehors des heures d'enseignement, en fin de journée ou à un autre moment. Il s'adresse à tous les collégiens, sur la base du volontariat.

Les collégiens peuvent être invités par les équipes éducatives à y participer ou les familles en font spontanément la demande auprès des professeurs. Son volume horaire est fixé par l'établissement.

Ce programme, gratuit pour les familles, contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir.

C'est un moment privilégié pour que l'élève développe son autonomie : comprendre un énoncé, apprendre une leçon, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

Il peut travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

### Devoirs faits dans l'académie d'Aix-Marseille

L'académie d'Aix-Marseille s'est pleinement engagée pour mettre en œuvre « Devoirs faits ».

Pour l'année civile 2021, l'académie d'Aix-Marseille dispose de 124 504 heures supplémentaires qui ont été réparties entre les quatre départements de l'académie.

30% des élèves ont pu bénéficier du dispositif « Devoirs faits » (39% des élèves dans l'éducation prioritaire).

# DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS

## — LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Dans 3 académies (Aix Marseille, Lille et Nantes), des contrats locaux d'accompagnement sont mis en place à la rentrée scolaire 2021.

Ces 3 académies ont été choisies pour leurs caractéristiques sociales, géographiques et économiques très différentes.

L'objectif de ces contrats est de répondre toujours mieux à la diversité des territoires et des publics par une approche fine du terrain et avec des moyens gradués.

La contractualisation serait d'une durée maximale de trois ans.

Cette expérimentation à la rentrée 2021 n'a pas d'incidence sur le périmètre de l'éducation prioritaire qui demeure inchangé (maintien REP et REP+) au niveau national.

A la différence de la logique de carte qui caractérise les réseaux de l'éducation prioritaire, le travail a été conduit avec le souci d'identifier individuellement les écoles, collèges ou lycées auxquels une réponse individualisée et adaptée à leurs caractéristiques propres peut être utilement apportée.

Dans ce cadre, 135 projets réellement motivés et articulés suffisamment les moyens demandés avec les besoins des élèves (58 projets écoles, 15 projets collèges et 62 projets lycées) ont été retenus.

Ils présentent un intérêt manifeste en termes de besoin scolaire et éducatif :

- plusieurs projets sont centrés sur l'amélioration des pratiques de lecture des élèves, en s'appuyant sur la revitalisation de la bibliothèque ;
- un projet de partenariat avec l'université prévoit l'intervention d'étudiants en STAPS dans un programme de dynamisation de l'activité sportive et de régulation des pratiques alimentaires (avec une synergie possible avec l'opération petit déjeuners) ;
- un projet est centré sur la prise en charge du comportement des élèves de maternelle (troubles de l'attention et du comportement), avec demandes d'intervenants en théâtre pour travailler sur la posture, de professionnels de la relaxation, d'éducateurs de la Petite Enfance ;
- un projet est centré autour du développement de la communication non-violente entre les élèves et le développement de la médiation par les pairs (école élémentaire Gauguin).

## — LES CITÉS ÉDUCATIVES



Impulsé par le Gouvernement, le programme interministériel « Cités éducatives » se déploie depuis mai 2019.

Il mobilise l'ensemble des institutions et des acteurs engagés autour de l'école et des différents lieux éducatifs pour assurer la continuité éducative, tout au long du parcours des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, dans les territoires qui en ont le plus besoin.

C'est une démarche éminemment partenariale qui vise d'une part à faire s'articuler les dispositifs déjà existants et d'autre part à imaginer de nouveaux projets afin d'ouvrir le champ des possibles des enfants, et leur offrir réussite et épanouissement.

En septembre 2019, les premières labellisations « Cité éducative » dans l'académie d'Aix-Marseille concernent 5 territoires : Avignon, Marseille Centre-ville, Marseille Malpassé-Corot, Marseille Nord et Port-de-Bouc.

Les acteurs se sont engagés avec enthousiasme dans la démarche, bousculant parfois les habitudes de chacun, obligeant à sortir de sa zone de confort pour apprendre des autres, avec cependant cet objectif commun : la réussite des enfants, à travers des parcours riches et ouverts, favorisant ambition et estime de soi.

De ces rencontres, sont nés de très nombreux projets concernant tous les temps de l'enfant.

### Quelques exemples

#### Port de Bouc : Cadets de la sécurité civile et compagnie Prejlocaj



À la rentrée 2020, 15 élèves d'une classe de 5<sup>e</sup> signaient une charte en présence de leurs parents et recevaient leur équipement pour devenir Cadets de la Sécurité Civile.

Tout au long de l'année, en partenariat avec les sapeurs-pompiers de Bouches-du-Rhône, 9 filles

et 6 garçons ont suivi un cursus mêlant formation diplômante, exercices et entraînements en centre de secours, visites, exercices incendie, complété par des enseignements dispensés par leurs professeurs d'histoire-géographie et d'éducation physique et sportive.

Ces collégiens ont appris à travailler en équipe, ont eu le plus faible taux d'absentéisme du collège. Certains vont poursuivre leur engagement en septembre 2021 en intégrant une section de Jeune Sapeur-Pompier, d'autres envisagent de poursuivre dans les métiers de la sécurité civile.

Ouvrir le champ des possibles, c'est aussi s'étonner, s'émouvoir, réagir... La venue du GUID (Groupe Urbain d'Intervention Dansé) de la Compagnie Prejlocaj dans des établissements de Port de Bouc a touché les jeunes spectateurs : des danseurs, dans une cour de récréation, avec des jeunes assis au plus près, permettant d'observer, de vivre, de sentir cette énergie des corps et l'harmonie, l'émotion. De la petite section de maternelle aux collégiens, la magie de l'art qui s'invite.

Et dès l'année scolaire prochaine, cette démarche se poursuivra : des enfants de deux écoles maternelles s'immergeront dans un projet complet avec des enseignants danseurs de la compagnie Prejlocaj.

### **Avignon : une micro école, un dispositif unique en France**

Implantée au sein de la collection Lambert depuis janvier 2020, cette classe accueille une dizaine d'élèves issus des écoles de la Cité éducative d'Avignon qui présentent les premiers signes de décrochage scolaire.

Grâce à une pédagogie du détour, les élèves renouent un lien fort avec les apprentissages et reprennent confiance en eux.

Les rencontres avec des plasticiens, des chorégraphes, des danseurs, des musiciens et des metteurs en scène mais également des associations scientifiques, impliquées dans le développement durable, permettent des actions fortes contribuant à prévenir un décrochage plus tardif.

Les familles sont pleinement associées aux activités menées et sont invitées à chaque représentation finale ou exposition.



### **A Marseille, cité éducative Marseille Nord : « Les défis sport citoyens », handicap et solidarité**

La solidarité par le sport, c'est la proposition de l'association Point Sud aux jeunes de 9-12 ans.

Les enfants des classes ULIS et des classes ordinaires sont mobilisés autour de sports collectifs, parcours athlétiques et jeux de coopération en lien avec le programme d'EPS de l'école. Enseignants, professionnels, parents et enfants, tous sont impliqués dans la réalisation des parcours. Les enfants en situation de handicap forment des équipes avec les autres jeunes et participent tous ensemble aux défis sport citoyens. C'est un beau modèle d'inclusion qui favorise la compréhension du handicap et l'appréhension de l'autre.



### **Été 2021 : trois nouvelles cités éducatives pour l'académie : à Miramas, Vitrolles et Carpentras**

L'ensemble des acteurs de ces trois nouveaux territoires s'est engagé depuis plusieurs mois dans un travail collectif intense et riche pour établir les premiers diagnostics, choisir des axes prioritaires, établir un premier plan d'actions et de financement, réfléchir aux protocoles d'évaluation.

### **La dynamique va se poursuivre avec une deuxième extension au programme des cités éducatives fin 2021**

Elle portera leur nombre à 200 au plan national (80 pour la première vague, 46 pour la première extension, et donc 74 nouvelles cités éducatives attendues pour cette deuxième extension).

De nouveaux territoires répondront sans doute à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) parue le 28 juin dernier.

Le Gouvernement pourrait annoncer en décembre 2021 les nouvelles labellisations.

## **— LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS**

Véritables lieux de vie, de formation et d'innovation, les Campus des métiers et des qualifications réunissent des lycées professionnels, des centres de formation d'apprentis (CFA), des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche et comptent comme partenaires des entreprises en France et à l'étranger. Ils sont spécialisés dans des secteurs de pointe.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, la dynamique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle

conduite en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis l'émergence de neuf campus des métiers et des qualifications\*.

\* Retrouvez les informations complètes sur les campus des métiers dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-de-provence-alpes-cote-d-azur-4262>



## — LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE CAMPUS D'EXCELLENCE

Un travail a été engagé avec les régions et l'ensemble des partenaires (institutions publiques et entreprises) pour dessiner la cartographie des Campus de nouvelle génération. Réalisé en lien étroit avec chacun des présidents de région, l'objectif est de faire émerger au moins trois Campus d'excellence par région à l'horizon 2022.

Jeudi 6 février 2020 ont été annoncés les 23 premiers lauréats des appels à projets Campus des métiers et des qualifications d'excellence.

Parmi les 23 lauréats, figure le campus Industrie du futur Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les filières concernées sont l'aéronautique, l'énergie, la microélectronique et l'électronique représentées par les fleurons économiques : Airbus, EDF et STMicroelectronics.

Dans cette même dynamique régionale, en juillet 2020, le campus des métiers et des qualifications Économie de la mer est, lui aussi, devenu campus d'ex-

cellence et lauréat du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

En août 2020, le campus Tourisme International et Hôtellerie devient à son tour campus d'excellence et enfin en juillet 2021, le campus Relation client obtient le label excellence.

Ces Campus des métiers et des qualifications sont soutenus par la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La réussite des partenariats établis avec les acteurs économiques de la filière va favoriser la mise en place de formations innovantes notamment dans le secteur du numérique.

Ce travail conjoint contribuera à l'évolution des offres de formation des établissements du secondaire et du supérieur afin qu'elles répondent mieux aux besoins du monde économique et social de ce territoire.

# VISER LES SOMMETS GRÂCE AUX INTERNATS D'EXCELLENCE



Un internat d'excellence est un lieu de vie, situé dans un établissement scolaire, collège ou lycée.

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé (révision, accompagnement du travail personnel). Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles collectives.

L'internat s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés, qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Elles peuvent être d'ordre social, économique ou familial.

Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence : grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celle qui les intéresse même si elles sont situées loin de leur domicile.

## Les internats d'excellence dans l'académie d'Aix-Marseille

11 établissements de l'académie sont labellisés internat d'excellence :

- Cité scolaire André Honnorat de Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence) ;
- Lycée Pierre-Gilles de Gennes de Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) ;
- Collège des Hautes Vallées de Guillestre (Hautes-Alpes) ;
- Cité scolaire Honoré Romane d'Embrun (Hautes-Alpes) ;
- Lycée professionnel Sévigné de Gap (Hautes-Alpes) ;
- Lycée Latécoère d'Istres (Bouches-du-Rhône) ;
- Lycée professionnel Les Alpilles de Miramas (Bouches-du-Rhône) ;
- Lycée polyvalent Marseillevéyre de Marseille (Bouches-du-Rhône) ;
- Collège Vincent Van Gogh d'Arles (Bouches-du-Rhône) ;
- Lycée polyvalent Victor Hugo de Carpentras (Bouches-du-Rhône) ;
- Lycée de l'Arc d'Orange (Bouches-du-Rhône).

# PRÉSERVER LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Depuis ces 4 dernières années, les Parcours d'accueil individualisés ont été largement mis en œuvre de façon exponentielle. Cela a permis d'appréhender les élèves de façon différente, en aménageant les examens, par exemple.

C'est grâce également à l'accroissement des connaissances sur les fonctions cognitives de l'enfant que de nombreux progrès ont été réalisés.

## — CANTINE

Dans l'académie, le service de santé est très sensible aux besoins particuliers des enfants qui, notamment présentent des allergies alimentaires.

Tout est mis en œuvre, en partenariat avec les collectivités territoriales, pour que chacun puisse déjeuner selon ses besoins.

## — VISITE MÉDICALE

La visite médicale obligatoire à 6 ans permet de repérer les enfants qui ont des troubles des apprentissages (langage écrit, oral).

L'académie a mis en place, à ce sujet, un bilan de visite qui permet d'élaborer un projet d'accueil individualisé en faveur des élèves.

Le service médical va alors suivre de près ce dispositif adapté à ces enfants.

Ces visites permettent à la fois d'agir au niveau préventif et curatif.

## — LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES, PSYCHOLOGIQUES ET PHYSIQUES

Il existe une complémentarité entre le service médical et social pour l'établissement de certificats médicaux de constatation.

Chaque examen est l'occasion d'interroger l'enfant sur ces problématiques.

Si une situation est identifiée comme problématique (violences psychologiques, physiques, sexuelles...), un certificat est réalisé et l'enfant est orienté, accompagné vers un service de proximité adapté (Centre médico-psychologique, psychologue...) présent sur le territoire de proximité.

La priorité pour l'avenir est le repérage et l'accompagnement des enfants qui ont des troubles psychologiques, pour bien les orienter vers un service adapté de proximité car les ressources ne sont pas identiques sur l'ensemble du territoire de l'académie.

La rentrée 2021-2022 et celles qui vont suivre doivent aller vers de plus en plus d'inclusion grâce, entre autres, à la plus-value du service médical. Il faut que cela devienne une réalité avec le bon accompagnement au bon moment.

L'objectif est et reste la réussite de toutes et de tous, quel que soit leur profil, vécu, problématiques ou situation géographique.



S. Lacombe/MENJS



4.



**L'ÉPANOUISSEMENT**

**DE TOUS LES TEMPS**

**DE L'ENFANT**





M. Côme/MENJIS

# ACCOMPAGNER LES CENTRES DE LOISIRS : LE PLAN MERCREDI POUR LES PLUS JEUNES

## — PLAN MERCREDI : UN ACCUEIL ÉDUCATIF DE GRANDE QUALITÉ

Ce plan met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi.

Ainsi, depuis la rentrée 2018, toutes les communes peuvent proposer, le mercredi, un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités contribue à cette dynamique et leur permet d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) finance les dépenses liées à l'accueil des enfants hors temps scolaire.

# CONTINUER D'APPRENDRE PENDANT LES VACANCES : LES « VACANCES APPRENANTES »



L'opération Vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs allant de l'École ouverte à des séjours en colonies de vacances dans le respect des consignes sanitaires.

Elle a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs.

Cela permet d'accueillir, dans les écoles ou les établissements, des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence pour leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large.

Il répond à cinq enjeux :

- proposer en matinée des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves, notamment dans l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui ;
  - proposer l'après-midi des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature, en lien avec les enjeux contemporains climatiques et de biodiversité ;
  - offrir des temps d'actions collectives partagées pour renouer des liens sociaux ;
  - intensifier l'articulation avec les associations complémentaires de l'école, les partenaires jeunesse et sport, les centres de loisirs, mini-séjours et colonies de vacances pour donner une ambition collective à cette période de l'été ;
  - renforcer le lien avec les familles, qui a pu être affecté pendant la crise sanitaire.
- Durant l'été 2021, 68 projets ont été conduits dans le 1<sup>er</sup> degré pour environ 2 700 élèves dans 74 écoles de l'académie et 60 dans le 2<sup>nd</sup> degré pour 4 100 élèves grâce à l'implication de 64 collèges et lycées.

Parmi les dispositifs « École ouverte », on peut noter les projets suivants :

## • École ouverte buissonnière : des séjours en zone rurale du CP à la terminale

Afin de sensibiliser les élèves au développement durable, 9 séjours en zones rurales ont été organisés à la campagne ou en zone littorale pour découvrir la nature et le patrimoine local, ou en mini-camps sous tente avec son école ou son établissement. Ces séjours étaient aussi l'occasion pour les 250 élèves concernés d'être confrontés à des conditions de vie les amenant à des prises de responsabilité favorables à une plus grande autonomie.

## • L'Été du pro : l'École ouverte pour les lycées professionnels

Les élèves des lycées professionnels sont un public à privilégier du fait de la grande difficulté de travailler les enseignements professionnels pratiques et du décrochage constaté durant la période de confinement.

## • Mon patrimoine à vélo

C'est, à l'été 2021, une nouvelle opération qui consiste à organiser des excursions à vélo afin d'aller à la rencontre de son patrimoine culturel ou naturel, matériel ou immatériel.

1 projet dans le 1<sup>er</sup> degré et 1 autre dans le 2<sup>nd</sup> ont été mis en œuvre cet été.

## — LES STAGES DE RÉUSSITE

Ces stages répondent à plusieurs objectifs :

- consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et mathématiques ;
- combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité
- travailler en petit effectif afin de créer un environnement de travail sécurisant et mobiliser pleinement les élèves accueillis.

Ils sont accessibles aux élèves de l'école au lycée, sur la base du volontariat et pour une durée totale de 15 heures (3 heures par jour pendant 5 jours). Ces stages ont vocation à se déployer dans toutes les écoles élémentaires et établissements secondaires publics et privés sous contrat, particulièrement dans les territoires les plus en difficulté. Les effectifs réduits au sein de chaque module de stage favorisent l'installation d'un cadre de travail stimulant et sécurisant et la mobilisation de chaque élève.

En 2020, 236 570 écoliers et 40 153 collégiens et lycéens ont bénéficié de ce dispositif.

## — LES COLONIES APPRENANTES

Elles se sont déroulées pendant les congés d'été : du 7 juillet au 31 août 2021.

Labellisés par l'Etat, ces séjours ouverts à toutes les familles offrent des activités ludiques et pédagogiques qui permettent aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine.

# S'ÉPANOUIR PAR LE SPORT

## — L'OFFRE DE FORMATION EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LE 2<sup>ND</sup> DEGRÉ

À la rentrée 2021, l'enseignement optionnel est proposé dans 60 lycées (47 établissements publics et 13 établissements privés sous contrat).

A titre expérimental, et pour une durée de 3 ans, deux établissements publics proposent un enseignement optionnel renforcé (4 h de pratique par semaine).

De plus, et toujours à titre expérimental, trois lycées, répartis dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, vont proposer un enseignement de spécialité Éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS) en classe de première (5 h), puis en terminale à la rentrée suivante (6 h) pour les élèves de la voie générale.

Cet enseignement propose des approfondissements des pratiques d'activités physiques, sportives et artistiques, des apports théoriques, la réalisation de projets collectifs.

L'ensemble de ces expériences constitue une occasion pour les élèves de développer leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles, et de construire leur projet d'orientation ainsi qu'une ouverture vers différentes voies de formation.

## — GÉNÉRATION 2024



La labellisation\* «Génération 2024» vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Etre labellisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice ont souhaité organiser la labellisation Génération 2024 au niveau de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La sélection est opérée par le comité de pilotage territorial en fonction de la pertinence du projet éducatif et de sa conformité au cahier des charges.

Une attention est apportée à la diversité des profils des écoles et établissements retenus (dans et hors les réseaux d'éducation prioritaire, milieu rural ou urbain...) en commençant par ceux déjà engagés dans une démarche d'ouverture sportive.

Par ailleurs, le comité de pilotage régional a décidé une déclinaison du label : or, argent et bronze.

Ces déclinaisons ont été attribuées en fonction des actions et dispositifs déjà en œuvre dans les écoles et établissements retenus.

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur compte actuellement 92 écoles et établissements scolaires labellisés « Génération 2024 ».

\*Traditionnellement organisée au printemps, la labellisation a été exceptionnellement repoussée à l'automne en raison de la crise sanitaire du Covid-19

## — PASS'SPORT

C'est une allocation de rentrée sportive d'un montant de 50 euros.

Cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021 ou bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre 2021 durant toute l'année scolaire 2021-2022.

Au total, 5,4 millions d'enfants seront éligibles au Pass'Sport.

Pour les jeunes, c'est une opportunité de rejoindre un club, retrouver des camarades, pratiquer son sport favori ou l'essayer.

Pour les familles, c'est un soutien socio-éducatif, une activité et un cadre structurant pour leur enfant.

Le Pass'Sport pourra être utilisé dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives délégataires dans les quartiers prioritaires de la ville, auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive, dans le réseau des maisons sport-santé reconnues par les ministères de la Santé et des Sports

Toutes les associations partenaires devront être volontaires, proposer une découverte gratuite de leur activité avant de confirmer la prise de licence.

Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)



## — SAVOIR ROULER À VÉLO

Le dispositif propose aux familles un dispositif accessible et utile destiné à renforcer la pratique du vélo chez les enfants, mais aussi les conditions de sécurité de cette pratique sur la voie publique.

C'est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre une formation de 10 heures réparties en 3 étapes, encadrée par des professionnels.

- 1 - Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo
- 2 - Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
- 3 - Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique

Cette formation est dispensée sur tout le territoire dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire et par le biais des nombreux partenaires du Programme «Savoir Rouler à Vélo», comme la Fédération Française de Cyclisme, la Fédération des usagers de la bicyclette ou l'Union Sport et Cycle qui mobilisent tous leurs clubs.

Pour trouver la formation «Savoir Rouler à Vélo» la plus proche de chez soi, rendez-vous sur [www.savoir-roulavelo.fr](http://www.savoir-roulavelo.fr).

Plus de 1 000 clubs ou associations sont répertoriés sur la cartographie du site internet où les familles peuvent aussi trouver des tutoriels pédagogiques.

## — SAVOIR NAGER

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école.

## — 30 MIN DE SPORT PAR JOUR

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre.

L'Éducation nationale s'engage ainsi avec Paris 2024 pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne, complémentaires des enseignements d'EPS, pour un objectif partagé au service de la santé et du bien-être des élèves.

Un appel à manifestation d'intérêt a ainsi été diffusé dans toutes les académies pour que les écoles, sur la base du volontariat, puissent y prendre part.

5.



**UN MILLION D'HOMMES**

**ET DE FEMMES ENGAGÉS**





## S'APPUYER SUR LES ACQUIS DE LA CRISE SANITAIRE

L'année scolaire 2020-2021 a été une nouvelle fois marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19. Les équipes éducatives, administratives et techniques ont su faire face.

La France est le seul pays d'Europe à avoir pu maintenir ses établissements ouverts dans une telle mesure.

C'est grâce à l'implication de toutes et tous que cela a été possible. Certes, cette période a été complexe, mais elle a permis de réinterroger les pratiques professionnelles et de faire évoluer la manière d'enseigner et de travailler.

Il faut désormais continuer les missions de l'académie en prenant le meilleur de l'ensemble des adaptations et initiatives nécessaires pour maintenir les activités professionnelles, éducatives et pédagogiques. Cela se traduit concrètement à travers une évolution des rapports professeurs/élèves, des approches pédagogiques utilisées, des moyens techniques, entre autres.

Les services des Directions des services départementaux de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence se sont mobilisés pour proposer un dispositif d'accueil et de garde des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

L'accueil s'est fait dans le respect du protocole sanitaire en vigueur et grâce à cela, les personnels de santé et des établissements de santé, des services sociaux et médico-sociaux ; des établissements scolaires et de la petite enfance les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage et vaccination ont

pu continuer à travailler sans se soucier du mode de garde possible pour leurs enfants.

L'ensemble du personnel de l'académie reste mobilisé et impliqué pour cette nouvelle année scolaire qui va débiter avec pour seul objectif : la réussite de tous les élèves.

62 000 personnels engagés auprès de 550 000 élèves.

### — FOCUS SUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS PRIORITAIRES

Les services des Directions des services départementaux de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence se sont mobilisés pour proposer un dispositif d'accueil et de garde des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

L'accueil s'est fait dans le respect du protocole sanitaire en vigueur et grâce à cela, les personnels de santé et des établissements de santé, des services sociaux et médico-sociaux ; des établissements scolaires et de la petite enfance les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage et vaccination ont pu continuer à travailler sans se soucier du mode de garde possible pour leurs enfants.

# TRANSFORMER LES RESSOURCES HUMAINES : LES 12 ENGAGEMENTS DU GRENELLE DE L'ÉDUCATION



Le Grenelle de l'éducation, en croisant les regards et en permettant un dialogue riche, a impulsé une réflexion de fond dont découlent 12 engagements, tous mis en œuvre avant janvier 2022.

Vous pouvez les retrouver sur le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-12-engagements-pour-renforcer-le-service-public-de-l-education-323387>



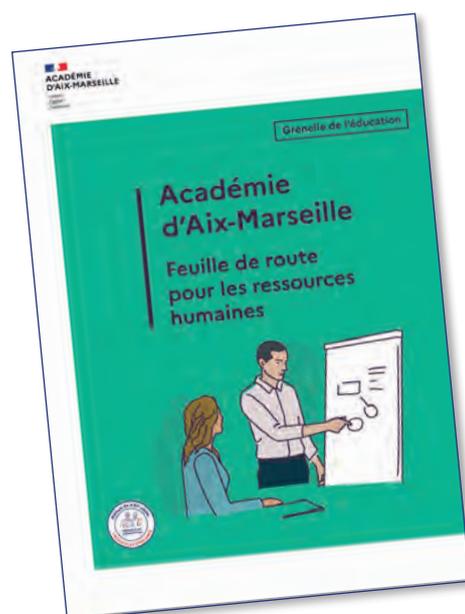
# LES FEUILLES DE ROUTE RH EN ACADÉMIE : LA CONCRÉTISATION AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES DU GRENNELLE DE L'ÉDUCATION



Le lancement du Grenelle de l'éducation s'est accompagné d'un travail en territoire pour transformer les politiques RH académiques et concrétiser au plus près des personnels cette ambition d'une gestion renouvelée de la richesse humaine qui fait la spécificité de ce ministère employeur de plus d'un million de personnels.

Les feuilles de route académiques en sont la traduction concrète. Élaborées autour de quatre principes : informer, écouter, répondre, orienter, elles ont un impact visible et concret sur la vie quotidienne professionnelle des personnels et leurs conditions de travail. Chaque académie diffuse sa feuille de route RH à l'ensemble de ses personnels depuis le 27 mai 2021.

Vous pouvez la retrouver sur le site de l'académie : <https://www.ac-aix-marseille.fr/la-feuille-de-route-rh-de-l-academie-d-aix-marseille-122540>



# POUR SUIVRE LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Afin de renforcer les acquis des étudiants qui souhaitent s'engager dans le professorat des écoles, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont proposé aux universités, en partenariat avec des lycées, d'ouvrir à partir de la rentrée 2021, des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) adossés à un diplôme de licence généraliste, dont le prolongement naturel est le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

Pour la rentrée 2021, les 24 PPPE labellisés par les deux ministères à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), ouvriront dans 22 académies, offrant ainsi 785 nouvelles places avec une grande diversité de parcours de licences (mathématiques, lettres, sciences de l'éducation, sciences, administration économique et sociale, arts plastiques...).

Plus de 10 500 vœux ont été confirmés sur Parcoursup pour ces PPPE 2021, soulignant à la fois un réel engouement de la part des étudiants et la nécessité d'ouvrir de nouveaux parcours à la rentrée 2022. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été lancé le lundi 5 juillet 2021 afin de sélectionner les nouveaux PPPE qui pourraient ouvrir à la rentrée 2022 avec pour objectif d'offrir aux étudiants au moins deux PPPE différents par académie.

Les résultats seront annoncés le 26 novembre 2021 après examen des dossiers par la commission de labellisation, et les parcours labellisés seront inscrits sur Parcoursup à partir de décembre 2021. Tous les renseignements et documents sont disponibles sur le site du MESRI.

Le plan de formation de l'académie d'Aix-Marseille participe activement à la consolidation de la formation initiale et met en œuvre une large offre en matière de formation continue des personnels de l'Éducation nationale.

Les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), désormais plus professionnalisants, organisent la formation des professeurs, CPE, psychologues de l'EN (1er et 2nd degrés) et garantissent à tous une offre de qualité notamment recentrée sur la transmission des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

L'offre de formation est de ce point de vue homogénéisée sur l'ensemble du territoire de notre académie.

Les INSPÉ permettent notamment aux étudiants de préparer un master Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF) tout en préparant les concours de recrutement de l'Éducation nationale désormais positionnés en fin de M2. L'établissement public local d'enseignement (EPLÉ) ou l'école, support des stages d'observation et de pratique accompagnée (pour les étudiants) ou en responsabilité (pour les fonctionnaires stagiaires et alternants), sont des acteurs majeurs de cette formation en alternance qui articule des enseignements théoriques et pratiques pour une entrée progressive dans le métier.

A partir de la rentrée scolaire 2021, des contrats d'alternants à 1/3 temps en écoles ou EPLÉ sont proposés par le rectorat et structurent une partie des maquettes du master MEEF rénové.

La formation continue des personnels enseignants est désormais obligatoire.

La Délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) publie chaque année un plan de formation académique complété de ses volets départementaux.

Certaines formations sont co-portées avec l'INSPÉ dans le cadre de l'accréditation :

- préparation aux certifications (CAFFA/CAFIPMF/CAPPEI) et aux concours internes ;
- formations communes destinées aux néo-titulaires entrant dans le métier ;
- renforcement du protocole « Territoires apprenants ».

# CONFORTER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION

Depuis la rentrée 2017, l'académie d'Aix-Marseille a substitué les bassins de formation – qui existent dans toutes les académies, aux réseaux écoles, collèges et lycées que l'on appelle « réseaux académiques » et qui constituent désormais l'entité territoriale de référence.

Ces réseaux académiques ont été dessinés en suivant la logique du parcours de l'élève de la maternelle à l'enseignement supérieur ; ils regroupent les écoles, les collèges, les lycées professionnels, les lycées généraux et technologiques, les lycées polyvalents et les Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) d'un même secteur géographique. Dans cette logique de parcours de l'élève, certains réseaux dépassent les frontières départementales.

Ces réseaux font le double pari de la mixité et de l'inter-catégorialité et tirent des effets positifs de la coopération de l'ensemble des acteurs du parcours de l'élève.

Tous ces acteurs : personnels de direction, inspecteurs des premier et second degrés, directeurs d'école, enseignants, formateurs, directeurs de CIO... sont fédérés autour d'un projet pédagogique de réseau, construit collectivement à partir d'un diagnostic de territoire.

Ce diagnostic met en lumière les points forts et les besoins du réseau académique et permet de dégager des axes prioritaires de travail.

Ainsi ces réseaux permettent de développer des actions au service de la réussite des élèves.

Il s'agit de :

- donner aux élèves et à leurs familles une lisibilité des parcours possibles, de la maternelle jusqu'au post-baccalauréat ;
- faciliter la transition des élèves entre les différents niveaux et degrés et cycles d'apprentissage ;
- proposer aux élèves une offre de formation plus cohérente et plus complète ;
- faciliter la mise en œuvre de dispositifs, entre écoles et établissements du réseau, au service de la persévérance et pour la prise en charge de la difficulté scolaire ;

- favoriser les expérimentations pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves ;
- permettre aux écoles et aux établissements d'élaborer une stratégie éducative de proximité et de la mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations nationales et académiques et en relation étroite avec les partenaires locaux et les entreprises.

La dynamique du réseau est portée par ses acteurs. L'organisation, le fonctionnement, les priorités et les choix du réseau sont guidés par la seule préoccupation de faire mieux réussir encore tous les élèves du réseau.

L'autonomie des établissements est ainsi réaffirmée dans une logique de complémentarité et de responsabilité partagée sur un territoire commun.



# RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

## SEPTEMBRE/OCTOBRE

- **Semaine de l'engagement lycéen, 13 septembre au 2 octobre**

À cette occasion, les collégiens et les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement. Les semaines de l'engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

- **La journée nationale du sport scolaire (JNSS), mercredi 22 septembre**

C'est l'occasion pour le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) de promouvoir le développement de la pratique sportive ainsi que les valeurs du sport et de l'Olympisme à l'École.

- **Semaine de la démocratie scolaire, 4 au 8 octobre**

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration et les élections aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL) représentent un moment essentiel de la vie des écoles et des établissements. C'est pour faire prendre conscience à tous des enjeux de cet engagement qu'a été créée cette semaine de la démocratie scolaire.

- **Fête de la science, 1<sup>er</sup> au 11 octobre**

- **La Journée Mondiale des Enseignants, 5 octobre**

Elle a eu lieu pour la première fois le 5 octobre 1994. On y célèbre l'adoption de la Recommandation de l'UNESCO / OIT concernant la condition du personnel enseignant en 1966. Ladite recommandation met l'accent sur les droits et les responsabilités des enseignants, et définit les normes de recrutement, les politiques d'éducation, les conditions de l'enseignement et de travail et les réglementations relatives à la formation initiale des enseignants. La Journée Mondiale des Enseignants vise à honorer, apprécier, et améliorer l'enseignement et le statut des enseignants dans le monde entier.

- **Commémoration de l'assassinat de Samuel Paty, 16 octobre**

- **#ErasmusDays, 14 au 16 octobre**

La cinquième édition a été lancée à partir du mardi 1<sup>er</sup> juin avec l'ouverture de la plateforme <https://erasmusdays.eu>. Les organisateurs d'événements peuvent dès à présent inscrire leurs manifestations (physiques ou numériques) à venir.

## NOVEMBRE/DÉCEMBRE

- **Journée de lutte contre le harcèlement, le 5 novembre**

- **Journée de la laïcité, le 9 décembre**

## JANVIER/FÉVRIER

- **Journée franco-allemande, le 22 janvier**

- **Semaine Olympique et Paralympique, 24 au 29 janvier**

Cette édition sera consacrée à la thématique « Le sport pour l'environnement et le climat ».

## MARS/AVRIL

- **Semaine de l'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme, 21 au 28 mars**

- **Semaine des mathématiques, 14 au 19 mars**

- **Semaine de la presse et des médias (mars), Printemps de l'orientation (mars)**

## MAI/JUIN

- **Journée de lutte contre l'homophobie, 17 mai**

- **Semaine du vélo à l'école (mai)**

- **Semaine des langues vivantes (mai)**

- **Remise du prix « I ter robot » (juin)**

# ANNEXES

# Annexes

## Chiffres clés de l'Éducation nationale

### CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



#### LES ÉLÈVES

**12 257 200**

écoliers, collégiens et lycéens <sup>(1)</sup>

**6 528 000** élèves du premier degré

**5 729 200** élèves du second degré

dont **3 440 400** collégiens  
et **2 288 800** lycéens  
(dont **651 000** lycéens professionnels)

**384 000** élèves en situation  
de handicap scolarisés  
en milieu ordinaire <sup>(2)</sup>



#### LES ENSEIGNANTS

**869 300**

agents de l'éducation nationale  
enseignant à des élèves des premier  
et second degrés <sup>(3)</sup>



#### LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**61 350**

écoles et établissements du second  
degré publics et privés <sup>(4)</sup>

dont **52 058** écoles et établissements  
du second degré publics

**49 970** écoles

**7 250** collèges

**4 130** lycées et Erea\*

dont **2 310** lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

\* Erea : établissement régional  
d'enseignement adapté



#### L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES <sup>(5)</sup>

Premier degré public et privé

**23,2** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves  
en pré-élémentaire

**21,9** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves  
en élémentaire

Second degré public et privé

**25,6** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves  
dans les formations  
en collège <sup>(3)</sup>

**18,4** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves  
dans les formations  
professionnelles en lycée

**30,2** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves  
dans les formations générales  
et technologiques en lycée



#### LES DIPLOMES <sup>(6)</sup>

**88 %**  
Taux de réussite  
au **diplôme national  
du brevet (DNB)**

**93,8 %**  
Taux de réussite  
au **baccalauréat**

**83,1 %**  
Proportion de bacheliers  
dans une génération



#### LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN <sup>(7)</sup>

**7 000**  
euros par élève  
du premier degré

**8 790**  
euros par collégien

**11 300**  
euros par lycéen  
général et technologique

**12 740**  
euros par lycéen  
professionnel

(1) Public et privé, prévision rentrée 2021  
(2) Rentrée 2020  
(3) Hors Segpa  
(4) Saison 2020, données provisoires  
(5) Année civile 2019, données provisoires

Les données portent sur la France métropolitaine,  
les départements et régions d'outre-mer.

# Détail des prévisions d'effectifs à la rentrée

## Prévision d'effectifs d'élèves - Public

(Premier et second degrés)

	<b>Rentrée 2020 (constat)</b>	<b>Rentrée 2021 (prévisions)</b>	<b>Évolution</b>
<b>Préélémentaire</b>	95 259	93 984	-1 275
<b>Élémentaire</b>	164 136	163 464	-672
<b>Spécial</b>	2 250	2 290	40
<b>Total 1er degré</b>	<b>261 645</b>	<b>259 738</b>	<b>-1907</b>
<b>Collège (hors SEGPA)</b>	115 0232	115 772	749
<b>SEGPA</b>	3 261	3 349	88
<b>EREA</b>	375	375	0
<b>Lycée général et technologique</b>	55 317	57 443	2 126
<b>Lycée professionnel*</b>	22 739	22 829	87
<b>Total 2nd degré</b>	<b>196 715</b>	<b>199 765</b>	<b>3 050</b>

\*hors post-bac, apprentis, insertion

## Prévision d'effectifs d'élèves - Privé

(Premier et second degrés)

	<b>Rentrée 2020 (constat)</b>	<b>Rentrée 2021 (prévisions)</b>	<b>Évolution</b>
Préélémentaire	11 237	11 103	-134
Élémentaire	21 401	21 429	28
Spécial	83	83	0
<b>Total 1er degré</b>	<b>32 721</b>	<b>32 615</b>	<b>-106</b>
Collège (hors SEGPA)	28 363	28 471	108
SEGPA	165	160	-5
Lycée général et technologique	15 559	15 964	405
Lycée professionnel*	7 435	7 546	111
<b>Total 2nd degré</b>	<b>51 522</b>	<b>52 141</b>	<b>619</b>

\*hors post-bac, apprentis, insertion

## Les effectifs d'élèves par département (2020-2021)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
<b>1er degré (dont privé sous et hors contrat)</b>	14 014	11 911	210 956	57 485	294 366
<b>2d degré (dont privé s/c et y compris SGT, ULIS, BTS et CPGE)</b>	13 118	11 323	181 267	53 329	259 037
<b>Total</b>	<b>27 132</b>	<b>23 234</b>	<b>392 223</b>	<b>110 814</b>	<b>553 403</b>

# Détail de la répartition des moyens supplémentaires à la rentrée 2021

## Variation des emplois premier degré rentrée scolaire 2021

	Variation par département de la dotation en postes d'enseignants dans le 1 <sup>er</sup> degré (en ETP <sup>1</sup> ) à la rentrée 2021
Alpes de Haute-Provence	+3
Hautes-Alpes	+1
Bouches-du-Rhône	+131
Vaucluse	+55
<b>Académie</b>	<b>+190</b>

## Variation des emplois second degré rentrée scolaire 2021

	Variation de la dotation supplémentaire de postes d'enseignants dans le 2 <sup>nd</sup> degré (en ETP <sup>2</sup> )
Collèges Alpes de Haute-Provence	+1
Collèges Hautes-Alpes	+1
Collèges Bouches-du-Rhône	+16
Collèges Vaucluse	+5
Lycées généraux et technologiques (LEGT)	-10
Lycées professionnels (LP)	0
<b>Total</b>	<b>+13</b>

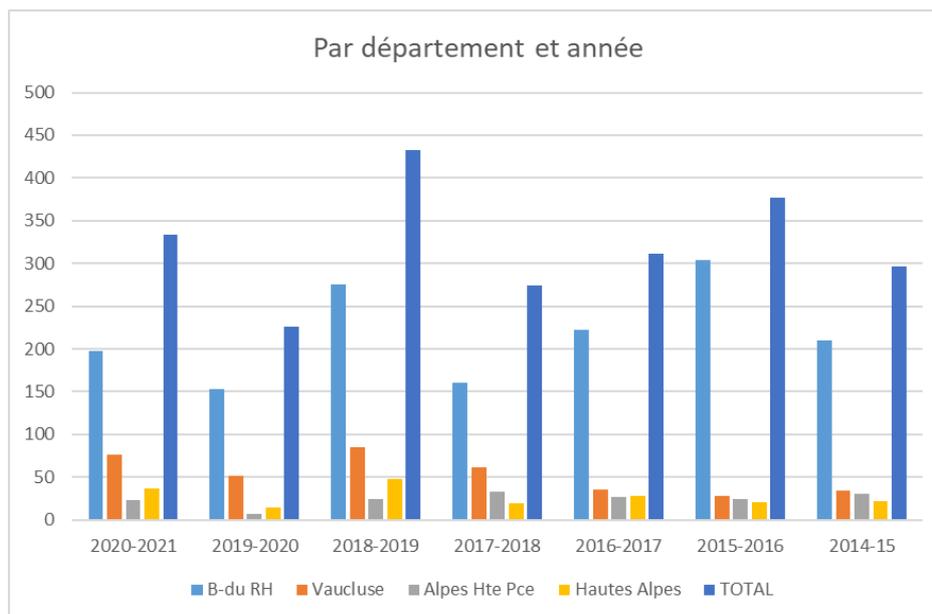
<sup>1</sup> Equivalent temps plein

<sup>2</sup> Equivalent temps plein

## Répartition des effectifs de personnels dans l'académie (2020-2021)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
<b>Enseignants 1er degré Public</b>	891	750	10 429	2 922	<b>14 992</b>
<b>Enseignants 2nd degré Public</b>	1 086	88	11 808	3 488	<b>17 266</b>
<b>ATSS*</b>	214	182	2 198	532	<b>3 126</b>
<b>DIEO**</b>	109	95	1 212	336	<b>1 752</b>
<b>Person. 1er degré non enseignant.</b>	124	243	3 649	808	<b>4 824</b>
<b>Person. 2nd degré non enseignant.</b>	323	449	3 583	1 046	<b>5 401</b>
<b>Sous-total académie Public</b>	<b>2 747</b>	<b>2 603</b>	<b>32 879</b>	<b>9 132</b>	<b>47 361</b>
<b>Enseignants 1er degré Privé sous contrat</b>	48	61	1 133	309	<b>1 551</b>
<b>Enseignants 2nd degré Privé sous contrat</b>	71	80	3 501	785	<b>4 437</b>
<b>Total académie Privé sous-contrat</b>	<b>119</b>	<b>141</b>	<b>4 634</b>	<b>1 094</b>	<b>5 988</b>
<b>Total des personnels</b>	<b>2 866</b>	<b>2 744</b>	<b>37 513</b>	<b>10 226</b>	<b>53 349</b>

## Statistiques sur le harcèlement scolaire



2020-2021	2019-2020	2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15	2013-14
<b>334</b>	<b>226</b>	432	274	312	<b>377</b>	297	104

### Année du confinement

**Constat** : la période de confinement durant 2 mois et une reprise très partielle de la scolarité ont eu pour résultante une forte baisse des situations signalées de harcèlement, presque la moitié 226 contre 432 l'an dernier. Par contre la plateforme net écoute a enregistré une très forte hausse d'appels pour le cyber harcèlement et les cyber violences

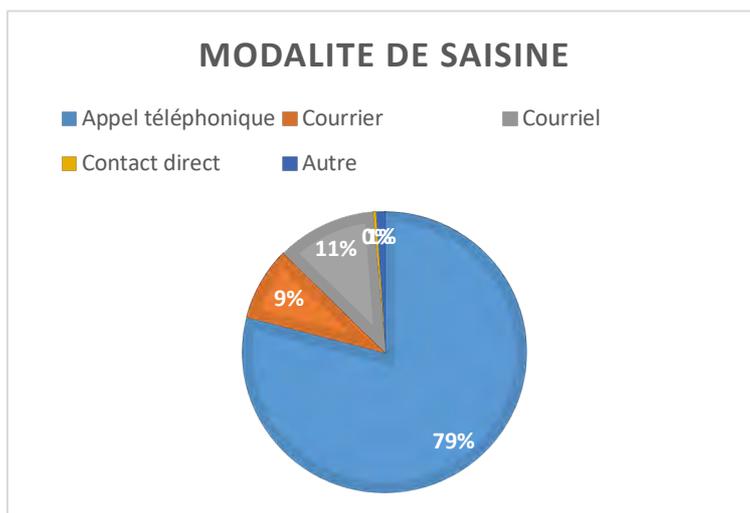
### Année 2020-21

Beaucoup plus d'appels sur le numéro académique dû à une saturation du 3020.

Au 1<sup>er</sup> trimestre, 58 appels, équivalent au total des appels pris en 2018-19. Ainsi, sur une année, c'est 3 fois plus d'appels reçus : 145 pour cette année.

Nombre d'appels, courriers, courriels, etc	Via le 3020	Via l'académie	TOTAL
<b>B-du RH</b>	69	128	<b>197</b>
<b>Vaucluse</b>	25	52	<b>77</b>
<b>Alpes Hte Pce</b>	11	12	<b>23</b>
<b>Hautes Alpes</b>	2	35	<b>37</b>
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>227</b>	<b>334</b>

La saisine privilégiée par les familles reste l'appel téléphonique (3020 ou n° académique, ou direct référent)



Une nette augmentation du nombre des saisines émanant du 1<sup>er</sup> degré est observée ; l'hypothèse peut être émise que le repérage et les révélations des enfants, ainsi que les campagnes nationales régulières et autres médiatisations contribuent à solliciter une intervention extérieure.

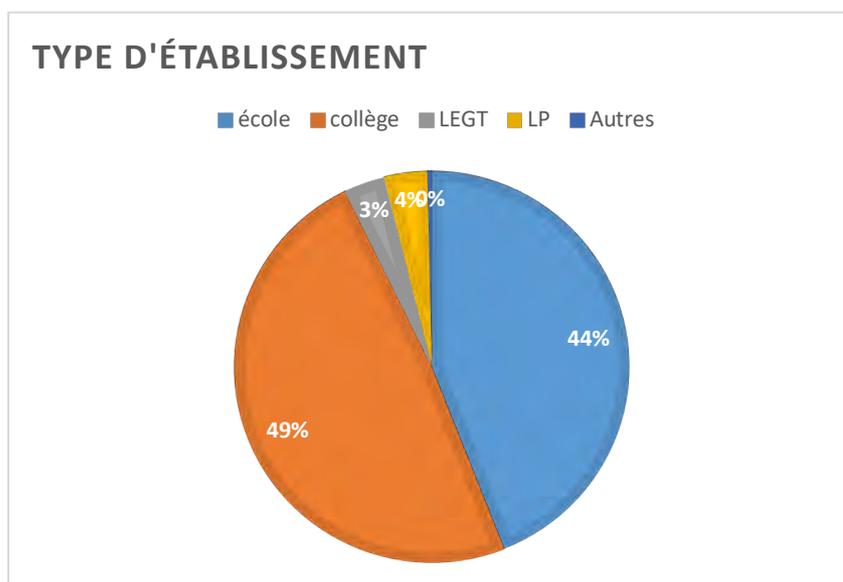
Ainsi sur 4 ans (+ récent au + ancien)

Ecoles : 147/63/130/112 situations

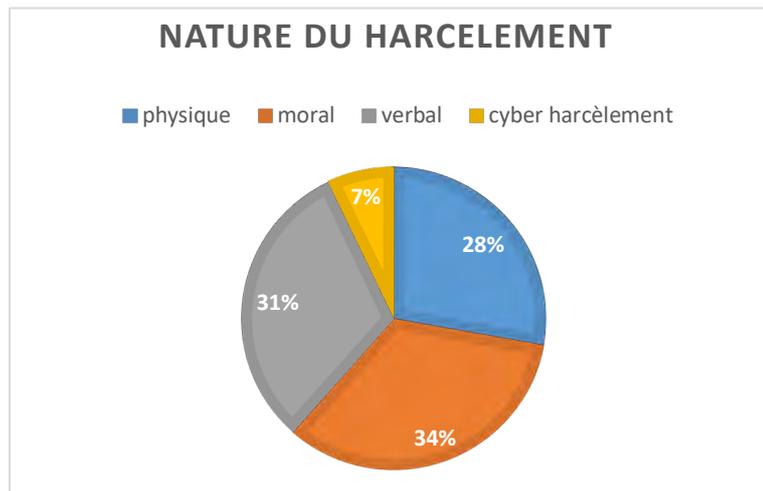
Collèges : 163/79/154/121 situations

Lycées : 23/30/45/40 situations

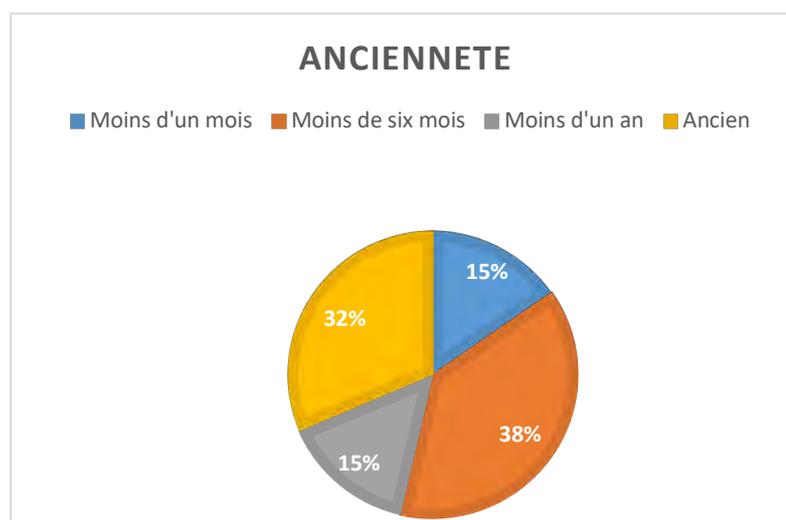
La baisse des saisines en lycées de 17% à 7% peut s'expliquer par le relais pris pour le cyber harcèlement par le 3018.



Le harcèlement moral et verbal reste le plus fréquent ; le pourcentage du cyber harcèlement ne reflète pas la réalité des situations qui sont prises par la plateforme net écoute. (3018)



L'ancienneté de la situation au moment de son signalement reste stable : moins de 6 mois et plus d'un an. Ce qui signifie que certaines situations sont encore détectées très tardivement, ce qui n'est pas sans conséquence sur la santé psychique de l'enfant et le risque de décrochage scolaire.



Nous observons cette année, des saisines intervenant plutôt dès l'entrée au collège alors que, jusqu'à l'an dernier, le niveau de signalement des situations était la 4<sup>e</sup>.

# Dédoulement des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire à la rentrée 2021

Dédoulement des classes de CP et CE1 en REP dans les Alpes-de-Haute-Provence à la rentrée 2021				
Département	Commune d'écoles REP dotée	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2020	Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2020
			Classes dédoublées	Classes dédoublées
Alpes-de-Haute-Provence	Manosque	3	10	8
<b>Total</b>	<b>1 commune</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>8</b>

Source : DSDEN 04 - \* Le département des Alpes-de-Haute-Provence ne contient pas de réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Dédoulement des classes de CP et CE1 en REP dans les Hautes-Alpes à la rentrée 2021				
Département	Communes d'écoles REP dotées	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2020	Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2020
			Classes dédoublées	Classes dédoublées
Hautes-Alpes	EE Larnage	1	3	3
	EE Barret sur Méouge	1	1	
	EE Val-Buech-Méouge	1	1	
	Châteauneuf de chabre	1	1	
	EE Le Pöet	1	1	
EE Upaix-Rourebeau	1	1	1	
<b>Total</b>	<b>5 communes</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>3</b>

Source : DSDEN 05 - \*\* Le département des Hautes-Alpes ne contient pas de réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Dédoulement des classes de GS en REP+ dans le Vaucluse à la rentrée 2021				
Département	Communes d'écoles REP+ dotées	Nombre d'écoles maternelles en REP+	Nombre de classes de GS dédoublées en REP+ à la rentrée 2020	
			Classes dédoublées	Classes dédoublées
Vaucluse	Avignon	10	39	
	Carpentras	3	9	
	Cavaillon	2	7	
<b>Total</b>	<b>8 communes</b>	<b>15</b>	<b>55</b>	

**Dédoulement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ dans le Vaucluse à la rentrée 2021**

Département	Communes dotées d'écoles ou REP+	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP+	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2021		Nombre de classes de CP en REP+ à la rentrée 2021		Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2021		Nombre de classes de CE1 en REP+ à la rentrée 2021	
				Classes dédoublées	enseignants dans la classe	Classes dédoublées	enseignants dans la classe	Classes dédoublées	enseignants dans la classe	Classes dédoublées	enseignants dans la classe
Vaucluse	Avignon	3	12	11	0	37	6	11	0	25	18
	Bollène	2		6				7			
	Carpentras	2	3	3		11		4		9	
	Cavaillon		2			8				8	
	Le Pontet	1		4				4			
	Orange	2		6				7			
	Sorgues	2		3				5			
	Valréas	2		7				8			
<b>Total</b>	<b>8 communes</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>6</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>18</b>

Sources : DSDEN 84

**Dédoulement des classes de GS en REP+ dans les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2021**

Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles maternelles en REP+	Nombre de classes de GS dédoublées en REP+ à la rentrée 2021
	Arlès	4	9
	Marseille	94	197
	Miramas	4	7
	Port de Bouc	3	7
	Vitrolles	5	11
<b>Total</b>	<b>18 communes</b>	<b>110</b>	<b>231</b>

**Dédoublage des classes de CP et CE1 en REP et REP+ dans les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2021**

Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP+	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2021		Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2021		Nombre de classes de CP et CE1 en REP+ à la rentrée 2010	
				Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	4		10		9			
	Arles	6	4	13		12		20	
	Aubagne	3		12		9			
	Berre l'Etang	6		13		13			
	Gardanne	3		8		7			
	Graveson	1		3			4		
	Istres	2		3		7			
	Marseille	20	79	55		46	2	444	112
	Martigues	2		7		6			
	Marignane	2		7		2	4		
	Miramas		4					19	
	Orgon	2		4		3			
	Port de Bouc	3	3	10		8		15	
	Port-Saint-Louis du Rhône	3		7		7			
	Salon-de-Provence	3		10		8			
	Septèmes-les-Vallons	1		2					
	Tarascon	4		8	5	4	9		
Vitrolles	2	4	5	2	5	2	23		
<b>Total</b>	<b>18 communes</b>	<b>67</b>	<b>94</b>	<b>177</b>	<b>7</b>	<b>149</b>	<b>21</b>	<b>521</b>	<b>112</b>

Source : DSDEN 13

# Contrats locaux d'accompagnement (CLA)

## Nombre et type d'établissements

CLA	CLA				
Nombre CLA	Dept				
	004	005	013	084	Total
<b>1D</b>	1	2	33	3	39
Ecole élémentaire			16	3	19
Ecole maternelle			16		16
Ecole primaire	1	2	1		4
<b>2D</b>			17	12	29
Collège			4	8	12
Lycée d'enseignement général et technologique			1		1
Lycée polyvalent			2		2
Lycée professionnel			10	4	14
<b>Total général</b>	1	2	50	15	68

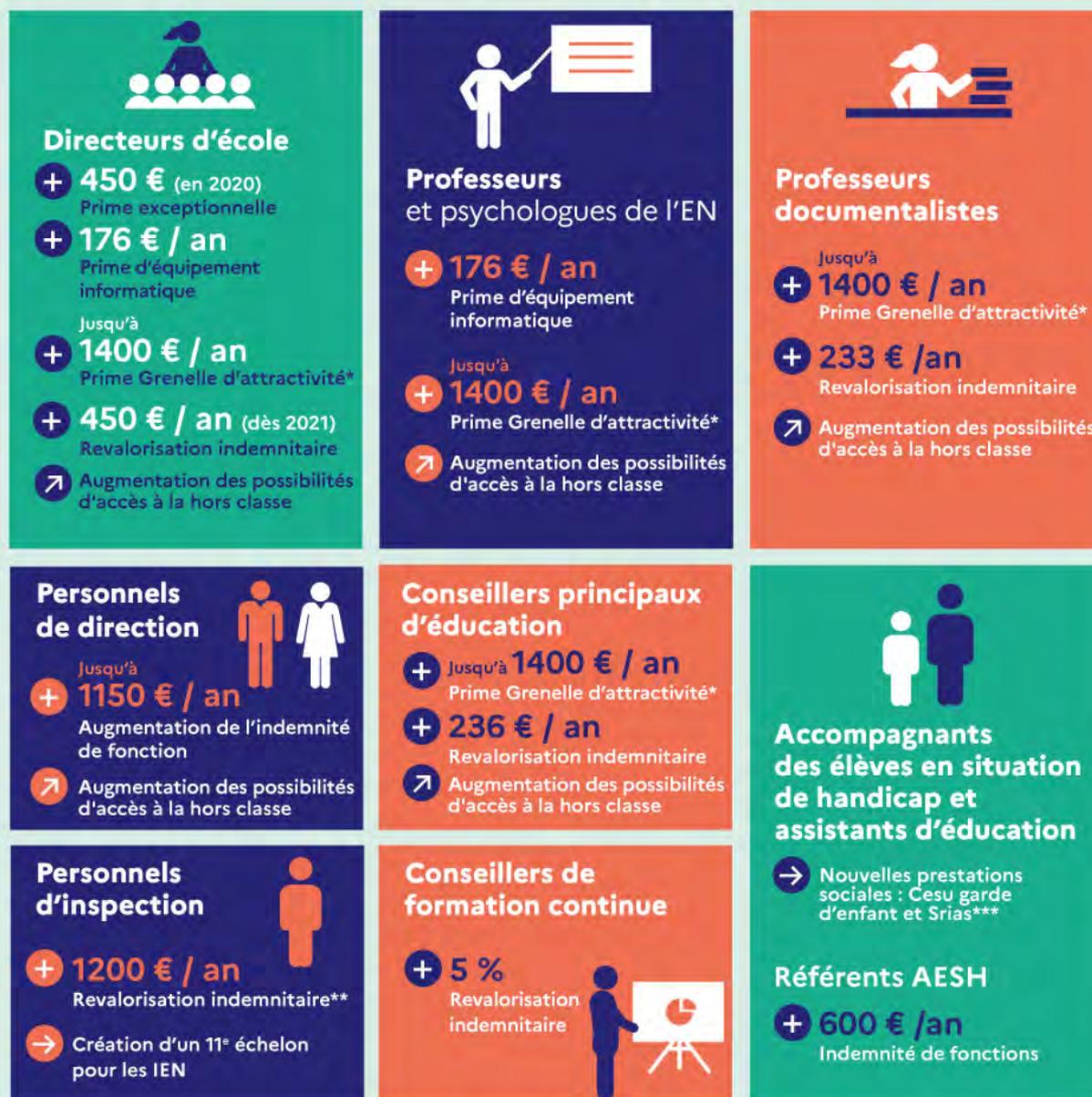
## Moyens

	1er degré		2nd degré	
	moyens en poste	IMP en unités	IMP en unités	hse "devoirs faits"
Alpes de Haute Provence	0,25	0,5		
Hautes Alpes	0,5	1,5		
Bouches du Rhône	8,5	25,5	102	2700
Vaucluse	0,75	2,5	68	1752
	10	30	170	4452

# Carrières enseignantes et rémunération en 2021

## LES MESURES QUI AUGMENTENT LE POUVOIR D'ACHAT DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DEPUIS LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020

MONTANTS BRUTS



\* Prime dégressive versée pendant les quinze premières années de carrière à l'ensemble des corps enseignants et assimilés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. 1400 € bruts annuels l'année de titularisation (soit 117 € mensuels), 500 € bruts annuels à dix ans de carrière (soit 42 € mensuels).

\*\* Pour les IA-IPR et IEN dans la limite des plafonds réglementaires.

\*\*\* Prestations offertes par les sections régionales interministérielles d'action sociale.



[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)  
#rentree2021



**Contact presse**

Stéphanie Denis Laventure - 04 42 91 71 10  
[stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr](mailto:stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr)